Les manuscrits antérieurs à 1500 conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles

Frédéric BOQUET

Le recensement des manuscrits antérieurs à 1500 conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles (A.V.B.) a été réalisé dans le cadre du projet, initié par le Centre International de Codicologie (C.I.C.) et le Ministère de la Communauté française de Belgique, visant à localiser, recenser et décrire tous les manuscrits antérieurs à 1500 conservés en Communauté française. Ce projet a abouti à la réalisation d'un inventaire collectif sous la forme d'un « Guide en ligne des manuscrits » regroupant près de 37 institutions et plus de 1320 manuscrits[1]. Ce guide privilégie les informations brèves et précises et ne vise aucunement la description exhaustive du manuscrit. Il se veut un point de départ à la recherche, un outil accessible à tous.

Conformément au projet, seuls ont été retenus les registres, ou cahiers, antérieurs à 1500. Les chartes[2], notamment, n'ont donc pas été retenues, pas plus que les fragments de manuscrits intégrés dans les reliures ou les coutures d'autres *codices*. Toutefois, il a paru opportun de mentionner ici ces fragments lorsqu'ils étaient intégrés dans des registres eux-mêmes antérieurs à 1500[3].

---

1 L'inventaire en ligne est consultable sur le site www.cicweb.be

2 Les Archives de la Ville de Bruxelles (A.V.B.) conservent plus de 5000 chartes, relatives à Bruxelles ou à d'autres localités belges ou étrangères. Seules 254 chartes relatives à Bruxelles ont été inventoriées par MARTENS M., *Les chartes relatives à Bruxelles et à l'ammanie conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles. 1244-1338*, 1e, 2e et 3e séries, dans *Tablettes du Brabant*, t. V, 1963, pp. 61-108 ; t. VI, 1966, pp. 121-168 ; t. VII, 1970, pp. 49-96, *Tables* éditées en 1977, pp. 149-165 (Inventaire n° 16). En ce qui concerne les autres localités belges ou étrangères, seules les chartes relatives à Ham-sur-Sambre font l'objet d'un descriptif par MARTENS M., *Actes originaux relatifs à Ham-sur-Sambre conservés dans le chartrier de la Ville de Bruxelles*, dans *Etudes d'Histoire et d'Archéologie Namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, t. 2, 1952, pp. 605-617 (Publication extraordinaire de la Société archéologique de Namur) ; pour les autres localités, on consultera PERGAMENI Ch., *Les archives historiques de la Ville de Bruxelles, Notices et inventaires,* Bruxelles, [1943], pp. 493-500, qui indique, pour chaque localité, le nombre de pièces conservées et les dates extrêmes des actes conservés pour chacune de celles-ci.

3 C'est le cas pour le cartulaire IX et le registre 1645 (voir plus bas).

A l'observation des registres antérieurs à 1500 conservés aux A.V.B., on constate que ceux-ci sont essentiellement des manuscrits de la pratique, des archives administratives ou comptables : cartulaires, registres de privilèges ou d'ordonnances, rentiers, terriers, censiers, comptes ou fragments de comptes, jugements. En l'absence d'une définition claire du manuscrit et en raison du flou qui entoure cette notion, ceux-ci ont été retenus pour être intégrés dans la base de données du CICweb. Ces registres répondent en effet aux critères de sélection proposés par le CIC : le lieu de conservation du livre manuscrit doit être situé en Communauté française de Belgique (en Wallonie ou à Bruxelles), il doit être issu du moyen âge occidental et doit avoir été réalisé entre 500 et 1500[4]. La nature du manuscrit était laissée libre, rien n'excluait donc les manuscrits de type « archives », même si cette option est discutable. Quelques manuscrits se distinguent de ces registres administratifs : les *Sermons de maître Jordaens*, les *Lettres spirituelles du couvent de Diepenveen*, la *Monographie astrologique de Jean van Wesele* auxquels il faut ajouter un obituaire contenant également des rentes et revenus et le premier volume de l'œuvre d'A-Thymo plus proche de la chronique que du cartulaire à l'inverse des deux volumes suivants[5].

En l'absence d'inventaire regroupant les documents sur base de leur date de production, le repérage des manuscrits a dû s'effectuer par le dépouillement des inventaires des collections ou fonds susceptibles de contenir des manuscrits médiévaux. Ces fonds et collections sont assez peu nombreux : la *collection des archives historiques* (A.H.), le *legs De Caluwé*, les *archives de la famille Roose de Baisy*, les *archives de la famille de Lannoy de la Motterie*, enfin les *archives diverses* qui regroupent des pièces non classées avant 1996 ou des acquisitions nouvelles non classées ailleurs[6].

Finalement, tous les documents retenus proviennent de la *collection des archives historiques*, en ce compris des registres intégrés[7] dans

---

[4] La datation de certains manuscrits n'est pas précise ou est incertaine. Le cartulaire XI est daté du XVI^e^ siècle par A. Wauters et Ch. Pergameni, cependant, certaines parties de ce manuscrit sont assurément du XV^e^ siècle. Quant au registre 1645 pour lequel la datation est incertaine (fin du XV^e^ ou XVI^e^ siècle), il était préférable de le mentionner plutôt que de l'écarter (voir plus bas).

[5] Tous ces registres sont repris ci-dessous.

[6] Ces *archives diverses*, seront prochainement intégrées aux autres fonds ou collections conservés aux A.V.B.

[7] Registres 3810 et 3813.

cette collection postérieurement à la parution de l'inventaire de Ch. Pergameni qui permet d'accéder à ces archives[8], certaines d'entre elles étant également décrites dans l'inventaire publié en deux fascicules par A. Wauters en 1888 et 1894[9].

Il fallait pouvoir déjouer les pièges inhérents aux inventaires. Les descriptions réalisées par Ch. Pergameni sont loin d'être homogènes et si certaines sont riches, notamment lorsqu'elles s'inspirent, voire copient, celles réalisées par A. Wauters, elles sont parfois succinctes ou peu explicites. La recherche des informations utiles à la description des manuscrits suivant le formulaire standardisé proposé par le CICweb nécessitait donc un recours aux documents originaux afin de vérifier ou de compléter les notices des inventaires. Le recours aux originaux aura permis de mesurer le fossé qui sépare quelquefois la mention d'inventaire de la réalité du manuscrit. Par exemple, les cartulaires I-III ou V, ne font l'objet que d'une brève description dans l'inventaire de Ch. Pergameni. Ce dernier renvoie certes aux notices d'A. Wauters, qu'il juge trop détaillées, raison pour laquelle il se résout à renoncer à « appliquer la méthode exagérément analytique utilisée par Wauters »[10]. Mais sur la seule base des descriptions réalisées par Ch. Pergameni, il est impossible d'entrevoir précisément ce que contiennent ces cartulaires. Le recours à l'inventaire d'A. Wauters s'avère donc indispensable pour les manuscrits que ce dernier a recensé[11]. Bien sûr un inventaire – et celui de Ch. Pergameni a au moins le mérite d'exister malgré ses lacunes – se doit parfois d'être sommaire et se contenter de renvoyer aux études ou travaux existants. Au chercheur à mener son heuristique et à récolter les éléments relatifs au document qui constitue l'objet de son étude.

Pour tendre à l'uniformisation des descriptions des manuscrits recensés dans le cadre du projet du CICweb, celles-ci suivaient un canevas présenté sous la forme d'un formulaire où différents champs devaient être complétés. L'information relative à ces champs n'a pas toujours pu être trouvée. Plusieurs problèmes ont donc dû être éludés, au moins provisoirement. D'autres informations ne sont pas reprises dans la liste qui suit mais figurent sur le site du CICweb.

---

8 PERGAMENI Ch., *Les archives historiques… op.cit.*

9 WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la Ville*, t. I, fasc. 1, Bruxelles, 1888 ; t. 1, fasc. 2, Bruxelles, 1894.

10 PERGAMENI Ch., *Les archives historiques… op. cit.*, p. IX.

11 Il est à noter que l'inventaire d'A.Wauters recense 214 manuscrits, celui de Ch. Pergameni plus de 3300.

C'est le cas des mentions de copies de sauvegarde. L'ensemble des registres paroissiaux est disponible sur microfilms et les cartulaires, à l'exception du cartulaire XV, sont microfilmés. Les microfilms des cartulaires ont été digitalisés, les cartulaires sont accessibles via le logiciel *Pallas* en salle de lecture. Plusieurs centaines de registres ont également été microfilmés et numérisés. Le travail est à poursuivre. La mention de l'absence de copie de sauvegarde risquant d'être rapidement obsolète, celle-ci n'est tout simplement pas reprise ici.

Les titres ou termes génériques cités dans la liste ci-dessous, ainsi que sur le site du CICweb, sont ceux repris dans les inventaires ou ceux sous lesquels les manuscrits sont connus. Les registres ne possèdent pas nécessairement de titre lié à leur contenu, mais reflètent parfois l'aspect matériel du livre : *Het boeck metten hare*, *Boeck met de Ketinck*, *Groodt Boeck mette Knoopen*, *Perquement boeck mette taisten*, *Het roodt privilegie boeck*, *Het swerdtboeck* … Les informations relatives au contenu des registres n'ont que rarement été développées au delà des mentions d'inventaires. Cependant, ces mentions sont en de nombreux cas insuffisantes, notamment pour des documents du type des cartulaires, des recueils d'actes ou d'ordonnances pour lesquels l'élaboration de tables, qui n'existent pas toujours dans ces manuscrits, permettrait de disposer d'outils de première importance.

En ce qui concerne les travaux relatifs aux manuscrits, outre les inventaires déjà cités de Ch. Pergameni et A. Wauters, les références les plus significatives ont été signalées, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Il n'était nullement possible de citer tous les ouvrages qui ont utilisé les registres antérieurs à 1500, pas plus qu'il n'était possible de lister toutes les éditions des actes contenus dans ces mêmes registres[12].

Au nombre des problèmes rencontrés, celui de la pagination ou foliotation des manuscrits en constitue un premier. Les erreurs de foliotation[13] sont fréquentes dans les registres et se trouvent fréquemment reportées dans les inventaires. Certains registres contiennent, en tête ou en fin, des tables non foliotées ou des feuillets laissés blancs, faut-il les comptabiliser ? Et que faire des doubles numérotations ? L'option choisie a été d'actualiser

[12] On songe ici notamment aux travaux de Félicien FAVRESSE et aux nombreux actes qu'il a édités dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

[13] On trouve des erreurs de foliotation par exemple dans les cartulaires IV, VI, VIII, IX, XXIV, XXVI.

les données et de fournir à ce propos les informations les plus précises.

La datation des reliures s'avère complexe. Celles-ci ont souvent fait l'objet de restaurations, tout l'art du restaurateur consistant cependant à ce que son travail reste le plus discret possible. En l'absence de la moindre trace écrite relative à ces restaurations, il faut tenter d'en repérer les indices. Les feuillets rognés de trop près, ayant par exemple fait disparaître une partie des notes marginales ou la numérotation des pages, constituent sans conteste des traces de restauration. De même, une couverture de cuir ou de parchemin sur ais de carton révèle une reliure ne datant aucunement du moyen âge. Certaines notes manuscrites à l'intérieur des registres donnent également quelques renseignements. Enfin, la plupart des cartulaires conservés aux A.V.B. ont été récemment restaurés. Le rapport dressé dans le cadre de ce dossier de restauration permet de situer les interventions du restaurateur.

Les aspects décoratifs du manuscrit (lettrines, initiales, majuscules rehaussées d'encre de couleur, pieds-de-mouche marquant les paragraphes[14]) ont été relevés de même que leur absence. En de nombreux manuscrits[15], les aspects décoratifs sont manquants, alors que la place pour les réaliser a été initialement prévue par le copiste dans l'agencement de son texte. Ces manuscrits sont donc en partie inachevés. Ils révèlent cependant les étapes de la réalisation de registres pour lesquels copiste, enlumineur, rubricateur, correcteur peuvent être des personnes distinctes. Il importait donc de les signaler. Les signes particuliers tels que les *ex-libris* ont également été mentionnés ainsi que les réclames qui apparaissent dans les différents cahiers composant les *codices* et qui servent au relieur à en vérifier la bonne succession.

Les questions de provenance et celles liées aux producteurs des manuscrits ou aux circonstances ayant mené à la réalisation de ceux-ci ont été extrêmement difficiles à résoudre. Ch. Pergameni s'y est somme toute assez peu intéressé. En ce qui concerne les producteurs, un travail en

[14] Pour le vocabulaire codicologique, on se reportera essentiellement à MUZERELLE D., *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, 1985 (*Rubricae*, 1) disponible en ligne http://vocabulaire.irht.cnrs.fr/pages/vocab1.htm (14 juin 2007) ; voir aussi LEMAIRE J., *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989 (Publications de l'Institut d'études médiévales – Textes, Etudes, Congrès, 9) et GEHIN P. (éd.), *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, 2005 (Collection U-Histoire).

[15] Les cartulaires IV, V, VI, VII, X, XI, XVI, XXVII, par exemple.

profondeur reste à faire pour de nombreux registres. Quant aux questions de provenance, si l'on possède des inventaires, au moins partiels, anciens[16], il n'est pas toujours possible de déterminer avec précision la première provenance d'un registre. Certains d'entre eux étaient déjà détenus par la Ville en 1649 ou en 1777, mais peut-on affirmer sur ces bases qu'ils s'y sont toujours trouvés ? Les « fonctionnaires » sous l'Ancien Régime travaillaient souvent à domicile, de nombreux registres ont été transmis de génération en génération plutôt que d'être restitués au magistrat urbain. Par ailleurs, pour de nombreux registres ne figurant pas dans les inventaires anciens, aucune information concernant leur provenance n'est disponible. S'agit-il de dons ou d'achats, comment sont-ils arrivés dans les collections des archives, y ont-ils toujours été conservés ? On l'ignore et sans doute ne le saura-t-on jamais. Quant au nombre de mains ayant rédigé les manuscrits, ce travail reste à faire dans la plupart des cas.

Finalement, les descriptions, on pourra le regretter, ont dû être limitées. La réalisation de descriptions codicologiques extrêmement détaillées de chaque manuscrit n'était pas possible compte tenu des objectifs et du temps dévolu à l'accomplissement du projet[17]. Il ne fallait pas perdre de vue qu'il s'agit d'un guide dont les objectifs premiers sont de repérer et localiser les manuscrits. La formule du guide en ligne permet des modifications, des corrections, des ajouts. Les informations pourront donc être complétées ou modifiées en fonction du résultat de recherches ultérieures réalisées par les utilisateurs du guide. A chacun à apporter sa pierre à l'édifice et à faire part de ses observations.

[16] Voir notamment le registre 1211 qui contient une liste d'ouvrages conservés en 1649 ou le registre 1290 qui présente une liste de manuscrits conservés à la Trésorerie de la Ville en 1777. On se reportera aussi au deuxième folio de garde du registre 1206 qui présente une liste des cartulaires sauvés du bombardement de 1695.

[17] « L'étude de certains manuscrits complexes peut exiger des semaines, voire des mois. Il faut savoir garder la mesure et surtout proportionner son effort à l'objectif poursuivi : catalogage, constitution d'un album paléographique, édition d'un texte, élaboration d'une notice d'exposition. Nous n'indiquons pas ce qui doit obligatoirement être relevé, dans toutes les circonstances et par tous ; il faut nécessairement opérer un choix en fonction du travail mené ». GEHIN P. (éd.), *Lire le manuscrit médiéval ... op.cit.*, p. 7.

LISTE DES MANUSCRITS[18]

I. Cartulaires

A-Thymo. Brabantiae Historia diplomatica[19].

Ensemble de trois registres de 385 x 280 mm[20], respectivement de 115, 318 et 112 feuillets rédigés sur parchemin en latin, français et flamand. Œuvre de Pierre A-Thymo (« *Petrus de Thimo vulgariter dictus Vander Heyden* »[21]) qui se divise en deux grandes parties dont la première est constituée par le cartulaire I, la seconde par les cartulaires II et III. La première partie couvre la période allant de Constantin le Grand à la première croisade (environ 330 à environ 1106). La deuxième partie d'environ 600 à 1429, le troisième volume à lui seul couvre les règnes d'Antoine de Bourgogne, de Jean IV et de Philippe de Saint-Pol (1406-1429)[22]. Les trois volumes comportent une table qui suit le texte. Le texte du premier volume est rédigé sur une seule colonne comptant 55 lignes. Il est orné de nombreuses lettrines filigranées à l'encre de couleurs diverses avec prolongement du décor dans la marge. Il contient aussi des titres en rouge, des pieds-de-mouche à l'encre rouge, ou bleue dans les titres en rubrique, des majuscules rehaussées de rouge, des initiales alternativement rouges ou bleues. La numérotation des feuillets en chiffres romains est également réalisée à l'encre rouge. A côté des lettrines ou des initiales, on distingue encore les lettres d'attente tracées par le copiste à l'attention du rubricateur. Les feuillets portent des traces de réglure à l'encre ou à

---

[18] La liste ci-dessous présente les registres dans l'ordre des chapitres définis par Ch. Pergameni dans l'inventaire des archives historiques.

[19] A.V.B., *A.H.*, cartulaires I, II, III. Voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 55 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. I, pp. 1-22 ; DE REIFFENBERG F., *Petri A Thymo vulgo Van der Heyden Historia Brabantiae diplomatica, regiis auspiciis nunc primum edidit Fredericus baro a Reiffenberg*, Bruxelles, 1830 (a édité la première partie du cartulaire I). Intervention de M. De Reiffenberg en séance de la Commission royale d'histoire, du 4 février 1837, dans *Messager des sciences et des arts de la Belgique, ou Nouvelles Archives historiques, littéraires et scientifiques*, t. V, 1837, pp. 277-287. Voir aussi STEIN R., *Politiek en historiografie. Het ontstaansmilieu van Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, Leuven, 1994. A noter que Ch. Pergameni consacre 5 lignes à ces trois registres, A. Wauters 22 pages.

[20] La taille des feuillets varie quelque peu (380/390 x 275/285 mm) d'un volume à l'autre et au sein même des volumes.

[21] Mention figurant en tête des tables dans les 3 volumes.

[22] Le détail des grandes parties constituant l'ouvrage est fourni par WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ...*, *op. cit*.

la mine de plomb, ainsi que des réclames. Composé de cahiers de 12 feuillets, ce premier volume est relié de cuir sur ais de carton, la reliure ayant fait l'objet de plusieurs restaurations. Des commentaires en marges ont été rognés de trop près lors d'une de celles-ci.

Les registres II et III présentent de nombreuses similitudes entre eux et avec le cartulaire I. A la différence de celui-ci, ils sont rédigés sur deux colonnes de 55 lignes, la numérotation est en chiffres romains placés en bas, au centre des feuillets et est écrite à l'encre brune barrée d'une ligne rouge sur les 96 premiers feuillets. De nombreux feuillets du cartulaire II sont laminés. Dans ce même registre, on distingue encore, dans le bas de certains feuillets, la mention des titres à réaliser à l'encre rouge[23]. A noter que le feuillet CCCLVII manque[24]. La reliure du cartulaire II est en cuir récent sur ais de bois, celle du III en cuir sur ais de carton. Dans ce dernier volume, du parchemin de réemploi a été utilisé comme renfort. Il en subsiste un fragment collé sur le contre-plat antérieur et recouvert par un feuillet de garde. Ces deux reliures ont fait l'objet de restaurations. Enfin, dans ces deux volumes, on remarque des grotesques le plus souvent accolés à des majuscules « I »[25]. Ces volumes se seraient toujours trouvés dans les collections de la Ville[26]. Ils y sont en tous cas depuis avant 1777[27].

[23] Voir par exemple fol. CLXXXIII r°-CLXXXIIII v°, CLXXXV r°-CLXXXVIII v° et CXCIII r°-CXCV r°.

[24] Une note en tête du folio CCCLVIII indique « *Ici un feuillet a été détaché de ce volume* ».

[25] Cartulaire II, fol. CCXVI r°, CCXXXV v°, CCXLV r°, CCLIII v°, CCLIIII v°, CCLXXIII v°, CCXCII v°, CCC v°, CCCII v°, CCCIII v° ; cartulaire III, fol. CCCXX r°, CCCXXVII v°, CCCXXVIII v°, CCCXXIX r°, CCCXXX r°, CCCXXXI r°, CCCXXXII r°, CCCXLIX r°, CCCLXI r° et v°, CCCLXII r° et v°, CCCLXIIII r°, CCCLXV v°, CCCLXXII v°, CCCLXXV r°, CCCLXXXV r°, CCCXC v°, CCCCVIII r°, CCCCIX v°.

[26] WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires … op. cit.*, t. I, fasc. I, pp. 6-7.

[27] Ils sont mentionnés dans A.V.B., *A.H.*, registre 1290, 3 r°.

Het Boeck metten Hare ab anno 1229 tot 1486, tot 1498, tot 1502[28].

Manuscrit des XIV^e^, XV^e^ et début du XVI^e^ siècles comprenant les privilèges et ordonnances de la Ville de Bruxelles. Registre de 340 x 260 mm en parchemin, muni d'une reliure en bois et recouvert de cuir blanc, encore en partie velu, avec deux fermoirs en cuivre. Le registre se compose de 265 feuillets[29], rédigés en français, latin et flamand et est pourvu d'une double numérotation. Une ancienne, en chiffres romains, qui commence au premier acte retranscrit, une seconde moderne, au crayon, erronée et corrigée au crayon, en chiffres arabes, qui débute au premier feuillet de la table (folios 1-14) située en tête de registre. Cette table est précédée de deux feuillets non numérotés et est suivie de deux feuillets laissés en blanc[30]. Le texte est établi sur deux colonnes[31]. Le registre contient des rubriques et l'on distingue un espace laissé vierge pour la réalisation d'une initiale de cinq lignes au folio I r° (17 r°). Des lettres d'attentes sont présentes là où les initiales ne sont pas réalisées. Des majuscules rehaussées de rouge, des initiales, des pieds-de-mouche ainsi que l'encadrement des dates à l'encre rouge enrichissent encore ce manuscrit dans lequel on aperçoit également des traces de piqûres et des réclames. A partir du folio 57 v° (XLII v°), changement de main et de style, les aspects décoratifs disparaissent, seuls les titres des actes, précédés d'un pied-de-mouche à l'encre noire, sont soulignés de rouge. Plusieurs mains se succèdent et le texte passe sur une colonne au folio 244 (CCXXII romain) v°. Ce cartulaire a été sauvé du bombardement de 1695[32]. Il était déjà dans les collections en 1649[33] et s'y trouvait toujours en 1777[34].

---

[28] A.V.B., *A.H.*, cartulaire IV, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.,* pp. 55-56 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. I, pp. 73-78 ; MARTENS M., *Le cartulaire face aux originaux : des pratiques administratives en cours d'évolution dans les milieux lignagers de Bruxelles, du règne de Jeanne de Brabant à la mort du duc Wenceslas de Luxembourg (1356-1383)*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. XXXVI, 1997-1998, pp. 12-16, 58-59. Au dos du cartulaire : « *Het boeck metten hare Ab A° 1229 tot 1486, tot 1498, tot 1507* ». A l'intérieur, sur le premier feuillet non numéroté *« N°I. 't Boeck metten hare Begonst inde hoymaendt 1229 tot 7 Augusti 1486 et 5 july 1507 et 30 juny 1498* ».

[29] Pergameni mentionne 263 feuillets, mais il ne tient pas compte des erreurs de foliotation.

[30] Le premier acte est donc retranscrit au folio I (ancienne numérotation en chiffres romains) ou 17 (numérotation moderne en chiffres arabes).

[31] Deux colonnes de 38 lignes jusqu'au folio 57 (XLII) v°, puis nombre de lignes variables.

[32] A.V.B., *A.H.*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.

[33] *Ibidem*, registre 1211, fol. 97 r°, 196 r° et 216 r°.

[34] *Ibidem*, registre 1290, 2 v°.

Coren van Brussel ou Stadcoren[35].

Manuscrit du XIV^e^ siècle et du début du XV^e^ siècle de 319 x 230 mm, rédigé en latin, français et flamand sur parchemin relié en veau[36] et doré sur la tranche. Le registre de 293 pages (pagination moderne au crayon) est précédé de deux feuillets de garde en papier suivis d'une table des actes 1 à 96, non paginée[37], établie sur une colonne et contenant des pieds-de-mouche à l'encre rouge ainsi que des majuscules rehaussées de rouge de même que les numéros des actes. Le registre est en fait composé de deux entités distinctes. La première s'étend des pages 1 à 122. Elle est l'œuvre de plusieurs mains. A la première page, on aperçoit une miniature inachevée dont pratiquement seul le fond doré est réalisé. Le texte est rédigé sur deux colonnes[38], les feuillets sont réglés à l'encre et portent des traces de piqûres. Pieds-de-mouche à l'encre rouge, initiales et majuscules rehaussées de rouge et parfois décorées ou accompagnées de grotesques[39] constituent les éléments décoratifs de cette première partie de registre qui contient également des réclames, des annotations marginales et une manicule à la page 24. Les pages 93 à 96 sont trouées[40]. La seconde partie s'étend de la page 125 à la fin du registre. La page 123[41] présente une concordance des chiffres romains et arabes, la page 124 une note sur le cycle solaire[42]. Vient ensuite la table de ce *novus liber* (pages 125-129)[43]. Cette table est établie sur deux colonnes. Chaque mention d'acte est précédée de pieds-de-mouche alternativement bleus ou rouges et suivie du numéro de l'acte en rouge. Les initiales sont rehaussées de rouge. Les actes sont consignés aux pages 131 à 288, sur deux colonnes et comportent des rubriques, des pieds-de-mouche alternativement bleus

---

[35] *Ibidem*, cartulaire V, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit*., p. 56 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit*., t. I, fasc. I, pp. 78-80. Voir aussi : MARTENS M., *Les raisons qui motivèrent la rédaction des deux premiers cartulaires de la ville de Bruxelles au milieu du XIV^e^ siècle*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. XXXV, 1995-1996, pp. 43-89 et MARTENS M., *Le cartulaire face aux originaux ... op. cit*., pp. 9-12, 57-58.

[36] Même type de reliure que le cartulaire VI.

[37] Il y aurait donc 301 pages si l'on prend en compte la table. Le premier feuillet de table comporte le recensement des actes 92 à 96 et constitue un ajout à la table qui suit.

[38] Le nombre de lignes par page varie en fonction des différentes mains.

[39] Notamment aux pages 12, 13, 17, 19.

[40] Il s'agit peut-être d'une trace ancienne de brûlure.

[41] Les pages 123-124 constituent un feuillet isolé tandis que la suite du volume se compose de cahiers de 12 feuillets.

[42] « *Cyclus solaris sive cursus cyrometralis. Junctus erat digitis M ter C et octo L hiis* », p. 124.

[43] « *Incipit tabula novi libri* », p. 125.

ou rouges jusqu'à la page 160 puis uniquement rouges, des initiales alternativement bleues ou rouges jusqu'à la page 143 puis uniquement rouges, 43 lignes par page, des traces de piqûres et de réglure à la mine de plomb, des majuscules rehaussées de rouge, des annotations marginales, des réclames et des cahiers numérotés. Entre les pages 214 et 215, un parchemin reprenant une ordonnance du 10 mars 1407 a été ajouté. Le manuscrit a été rogné mais les annotations ont été conservées, ce qui explique que des morceaux de parchemin dépassent des feuillets. Ce cartulaire appartenait aux collections de la ville en 1777[44], sans que l'on sache depuis quand il s'y trouvait.

Ceuren van Brussel (1229-1421)[45].

Manuscrit des XIV^e^ et XV^e^ siècles contenant des copies d'actes de 1229 à 1373 complétés par 9 actes s'étalant jusqu'en 1421[46]. Les actes, numérotés de 1 à 101, sont rédigés en latin, français et flamand sur parchemin et sont reliés en veau[47], reliure au dos de laquelle on peut lire : « *Ceuren van Brussel 1229 tot 1421* » en lettres dorées. La tranche est colorée en jaune. Le manuscrit de 300 x 210 mm est composé de 110 feuillets numérotés en chiffres arabes de 1 à 109[48] suivis de deux feuillets de garde en papier. En tête, une table de cinq feuillets non numérotés précédée d'une page en parchemin où figure notamment la mention « *Ex bibliotheca Ioann. Gevartii I. C* »[49]. Les cahiers sont composés de 12 feuillets, sauf le premier composé de 11 feuillets (le septième est découpé) et le dernier composé de 10 feuillets. Les feuillets portent des traces de réglure à l'encre et de piqûres ainsi que des réclames sur les derniers feuillets des cahiers. Ils

---

[44] A.V.B., *A.H.*, registre 1290, 2 v°.

[45] *Ibidem*, cartulaire VI, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 56 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit*., t. I, fasc. I, pp. 80-81.

[46] On se reportera à l'article de MARTENS M., *La problématique que pose la possession vers 1600 par Jean Gevartius, secrétaire de Turnhout, d'un cartulaire aux actes bruxellois le Ceuren van de Stad, Cartulaire VI des Archives de la ville de Bruxelles 1229-1421*, dans DAELEMANS F., VANRIE A. (éd.), *Bruxelles et la vie urbaine. Archives-Art-Histoire. Recueil d'articles dédiés à la mémoire d'Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, t. 1, Bruxelles, 2001, pp. 73-98 (Archives et Bibliothèques de Belgique, numéro spécial 64). Dans cet article, M. Martens pose que la réalisation du cartulaire aurait été commandée par Philippe de Tudekem, amman de Bruxelles et qu'elle aurait été poursuivie par deux autres ammans, Nicolas de Saint-Géry et son fils Nicolas de Saint-Géry.

[47] Reliure moderne (XVIII^e^ siècle ?). Même type de reliure que le cartulaire V.

[48] Le feuillet entre les folios 27 et 28 n'est pas numéroté.

[49] L'ensemble des mentions figurant sur ce feuillet est repris par MARTENS M., *La problématique que pose la possession ... op. cit.*, p. 97.

ont cependant été rognés de trop près. Les lettres initiales ne sont pas réalisées, les lettres d'attente sont parfois visibles en marge, et l'on aperçoit dans le texte des espaces laissés vierges pour la réalisation des pieds-de-mouche. En marge, des annotations du XVIII[e] siècle renvoient au *Luyster van Brabant* et au folio où les actes ont été édités. Ce cartulaire a été acheté par la Ville de Bruxelles au libraire Ermens qui l'avait acheté, à la demande du Magistrat, à la vente des livres et manuscrits de J.B. Verdussen les 15, 16, 17 juillet 1776[50].

Boeck met de Ketinck[51].

Manuscrit de la fin du XIV[e] siècle, de 315 x 240 mm, contenant des copies de privilèges et ordonnances de la Ville de Bruxelles (1229-1392)[52] en latin, français et flamand. Il est composé de 112 feuillets en parchemin numérotés de 1 à 8 en chiffres arabes modernes puis de IX à CXIII[53],en chiffres romains anciens, précédés et suivis de trois feuillets de garde en papier. Ces 112 feuillets sont répartis en 14 cahiers de huit feuillets dont le sixième et le septième sont numérotés en bas au centre du dernier feuillet[54] les composant. Le registre est relié en cuir velu sur ais de bois, quatre boulons en cuivre sont fixés sur chaque plat et il subsiste, fixée au plat arrière, une bélière permettant d'enchaîner le registre. Le texte est établi sur deux colonnes de 38 lignes. Le manuscrit contient des lettrines filigranées rouges et bleues finement décorées, avec parfois l'utilisation d'encre mauve dans la décoration, un encadrement sur quatre côtés et entre les colonnes de texte au folio 1, des majuscules rehaussées de rouge, quelques initiales à l'encre noire décorées et parfois pourvues de

---

[50] *Catalogus librorum Joannis Baptistae Verdussen, dum viveret, civitatis Antverpiensis Senatoris, nec non Regiae Academiae Literariae Bruxellis erectae socii &c. Antverpiae die 15 julii & seqq 1776*, Anvers, 1776, p. 122, n° 34.

[51] A.V.B., *A.H.*, cartulaire VII, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 56 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. I, p. 81. Voir aussi MARTENS M., *Un cartulaire bruxellois, le Boeck met de Keting, destiné au futur héritier du Brabant à la fin du XIV[e] siècle. Notables modifications dans le travail d'écriture de la Domus scabinorum dite de Meerte*, dans BONENFANT P. et COCKSHAW P. (éd.), *Mélanges offerts à Claire Dickstein-Bernard*, Bruxelles, 1999, pp. 225-268.

[52] Un feuillet inséré à l'intérieur du registre indique : « *Le livre de la chaîne. Registre où l'on a copié les principales pièces concernant l'histoire de Bruxelles, exécuté au XV[e] siècle, à l'époque de l'invention de l'imprimerie* ».

[53] Il y a une erreur de foliotation, on passe du folio CXI au folio CXIII sans qu'il semble manquer de feuillet.

[54] Fol. XLVIII v° et LVI v°.

grotesques[55], des fioritures aux hastes des lettres de la première ligne de nombreux feuillets, des pieds-de-mouche rouges ou bleus, des traces de piqûres, une réglure à la mine de plomb, des rubriques, ces dernières étant parfois absentes en tête de certains actes malgré l'espace laissé vierge pour leur réalisation. Le manuscrit est incomplet : au folio CXIII v°, une rubrique indique une fin de cahier et une suite qui manque dans le registre. Le registre, mentionné dans les collections de la Ville en 1777, était déjà signalé incomplet[56].

Groodt Boeck mette Knoopen ab anno 1372 tot 1498[57].

Manuscrit du XV^e^ siècle poursuivi au siècle suivant, de 285 x 225 mm, rédigé sur parchemin et papier en latin, français et flamand et dont le contenu a été partiellement décrit par A. Wauters puis Ch. Pergameni[58]. Le registre est relié de cuir gaufré sur ais de bois avec deux fermoirs et cinq clous de cuivre sur chaque plat[59]. Le dos a été restauré, le cuir du dos antérieur à la restauration a été intégré sur le contre-plat postérieur, les ais de bois ont été remplacés en 1968[60], les feuillets sont laminés et ont été rognés de trop près lors d'une restauration antérieure de la reliure. Composé par plusieurs mains, le registre qui compte 370 feuillets comportant une numérotation ancienne en chiffres romains et une moderne au crayon en chiffres arabes, toutes deux erronées[61], s'ouvre sur un feuillet de garde en parchemin, fruit de la restauration de 1968, feuillet de garde suivi d'une page de titre et de 18 feuillets restés blancs. Le texte contient des pieds-de-mouche à l'encre brune et quelques initiales ornées à l'encre brune,

---

55 Fol. 24 r°.

56 A.V.B., *A.H.*, registre 1290, 2 v°.

57 *Ibidem*, cartulaire VIII. Il s'agit du titre figurant sur le dos du volume. Sur le cuir de la couverture, on devine l'inscription « *Liber cum magno nodo* » en partie effacée ; sur le premier feuillet du registre suivant le feuillet de garde, on lit, de deux mains différentes : « *Liber cum magno nodo oft tgroot boeck metten knoopen* ».

58 PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 56-57 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. I, pp. 81-82.

59 Même type de couvrure que le cartulaire X.

60 Restauration par G. Dubois d'Enghien en 1968 (voir feuillet volant inséré dans le registre).

61 Pergameni mentionne 372 feuillets, mais la pagination est erronée. Il n'y a pas de folio XLIV, le folio LXXXIIJ est numéroté 82-83, il y a deux folios 156, le folio CLVII se trouve après le CLVIII, le folio CLXXX est numéroté 179-180, le folio CCXXXVIII est numéroté 238-239-240, il n'y a pas de folios 241, 251, 266, le folio CCLXVIII est numéroté 272-273, le CCLXXXVIII est attribué à deux folios, il n'y a pas de folios CCXCVIII, CCCLIII, CCCLXIX, ni de 311, 318, 331 ; il y a deux folios 328 et deux folios CCCLXVIII.

des annotations du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle et au folio 254 v° (CCL v°), le dessin d'une cloche ainsi que les signatures de S. Bosmans, 1563 ; F. Michiels, 1578 ; N. Smet 1598 ; noms des secrétaires ayant collationné les actes d'après les originaux au XVI^e^ siècle. Sauvé du bombardement de 1695[62], le registre était déjà présent dans les collections de la Ville en 1649[63], puis en 1777[64].

Perquement boeck mette taitsen toebehorende de Tresorije der stadt van Bruessele waerinne staen geregistrert diversche eeden van officien staende ter collatie van de Tresorije, item diversche ordonnantien ende andere saecken, prout latins in fine libri fol perultimo, begonst[65] *geeijndicht 13 february 1472*[66] *(1447-1554)*[67].

Manuscrit de 305 x 235 mm, commencé au XV^e^ siècle et rédigé par plusieurs mains, en flamand, français[68], latin[69]. Il contient les privilèges et ordonnances de la Ville de Bruxelles, ainsi que le serment de certains fonctionnaires de la Ville. Le registre comporte 262 feuillets[70] de parchemin, sauf les folios 4 et 5 en papier, précédés d'une page de garde en papier et suivis d'un feuillet en papier, de deux feuillets intégrant des parchemins de réemploi et d'un feuillet de garde en parchemin numéroté 258. Le registre est recouvert de cuir sur ais de bois et est muni de deux fermoirs en cuivre ainsi que de quatre boulons sur chaque plat. Les feuillets sont pourvus d'une numérotation moderne au crayon en chiffres arabes et d'une numérotation ancienne en chiffres romains de I[71] à CXCVI accompagnée, en certains endroits, d'une numérotation

---

62 A.V.B., *A.H.*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.
63 *Ibidem*, registre 1211, 98 r°.
64 *Ibidem*, registre 1290, 2 v°.
65 Aucune date mentionnée.
66 Titre figurant au folio 1 r°.
67 A.V.B., *A.H.*, cartulaire IX, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques … op. cit*., pp. 58-59 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires … op. cit.*, t. I, fasc. I, pp. 83-84.
68 Fol. 223 r°, 232v°, 235 r°-239 r°.
69 Fol. 113 r°-v°, 116 v°, 163 r°.
70 Wauters (p. 83) mentionne 244 feuillets mais il se base sur la numérotation romaine, puis arabe, erronée (voir notamment entre les folios XIV et XV, ou après le folio XXVI) et ne prend pas en compte les feuillets de table en fin de registre. Pergameni (p. 59), en mentionne 246 sur base de la même numérotation mais en tenant compte de la table. La numérotation moderne indique 257 feuillets mais il y a un folio 39 bis de même qu'un 162 bis, et les numéros 125, 197 et 226 sont attribués à deux feuillets. A ces 262 feuillets il faut ajouter un feuillet blanc, les deux feuillets où sont enchâssés les parchemins de réemploi et le feuillet de garde sur lequel se termine la table.
71 Le folio I en chiffres romains correspond au folio 8 en chiffres arabes.

ancienne en chiffres arabes à l'encre. Le registre est muni d'une table en tête (folios 2-3) et en fin (folios 257-258). Le texte porte quelques initiales ornementées ou quelques lettres garnies de fioritures[72]. Deux fragments de parchemins, devant originellement être collés sur les ais de bois, ont été intégrés, lors d'une restauration du registre, dans des feuillets en papier entre les folios 257 et 258. Le premier fragment, de 97 x 290 mm , est un morceau incomplet d'une double page. La page de gauche devait faire environ 165mm. Il porte un texte en latin rédigé sur deux colonnes, encadré de gloses que l'on retrouve également dans l'espace interlinéaire. On y distingue des pieds-de-mouche bleus ou rouges, une belle initiale Q rouge et bleue, des majuscules rehaussées de rouge. Le texte semble pouvoir être identifié comme un extrait du livre III du *Libri Ethicorum* de Thomas d'Aquin. Le second fragment, de 299 x 9,5 mm, présente un texte sur deux colonnes dont seule une est complète. Le texte comporte des pieds-de-mouche rouges ou bleus, une initiale P en bleu, des majuscules rehaussées de rouge. Le texte, en latin, n'a pas encore pu être identifié. Le cartulaire était déjà dans les collections en 1777[73] sans que l'on sache depuis quand il s'y trouvait.

Het roodt privilegie boeck ab anno 1476 tot 1520[74].

Manuscrit de 310 x 235 mm, commencé au XV^e^ siècle, qui contient les privilèges et ordonnances de la Ville de Bruxelles. Il est rédigé, par plusieurs mains, en latin, français et flamand, sur parchemin relié en cuir gaufré sur ais de bois[75]. Ce cartulaire est muni de quatre boulons de garde et porte les traces de deux fermoirs en cuivre en partie disparus. Le cuir du plat antérieur porte les traces de l'inscription du titre effacé. Le registre est constitué d'une page de titre, suivie d'un cahier de huit feuillets non numérotées constituant la table, de 334 folios de texte et d'un feuillet de garde en fin de registre. Dans la table alphabétique en tête, les lettres initiales (A, B, C…) et les pieds-de-mouche sont en rouge, les majuscules sont rehaussées de rouge, certaines parties de titres sont soulignées en rouge. En de nombreux endroits, des espaces ont été laissés

[72] Voir par exemple les folios 125, 126, 149 et svv, 216 et svv.

[73] A.V.B., *A.H.*, registre 1290, 3 v°.

[74] *Ibidem*, cartulaire X, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit*., p. 59 ; WAUTERS A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. 1, pp. 84-91. Sur le premier feuillet « *'t root previlegie boeck* » ainsi qu'une mention de numéro : « nIIIJ » suivie de l'inscription « '*t Root Privilegie Boeck 11 februarij 1476 tot 8 Junij 1497* ». Sur le feuillet collé sur le contre plat postérieur, on lit « *Rubens previlegium* », « *Rubens liber privilegiorum* », « *Rubens privilegiorum liber* », « *'t root previlegie boeck* ».

[75] Même type de couvrure que le cartulaire VIII.

vierges pour la tracé d'initiales non réalisées[76]. Les feuillets, réglés à l'encre ou à la mine de plomb, sont numérotés en chiffres romains, au centre, et contiennent des notes marginales et des commentaires dont certains ont été rognés de trop près. Le texte est parfois surmonté de titres courants et plusieurs actes portent la signature des secrétaires les ayant collationnés d'après l'original, certaines signatures étant communes à celles que l'on retrouve dans le cartulaire VIII. Le dernier feuillet porte le nom de Jacobus Houtmans. Ce cartulaire, sauvé du bombardement de 1695[77], se trouvait déjà dans les collections de la ville en 1649[78] et s'y trouvait encore en 1777[79].

Het Swerdtboeck[80].

Registre de 345 x 245 mm relié en cuir sur ais de bois muni de quatre boulons sur chaque plat portant la trace de deux fermoirs. Le plat antérieur porte l'indication du titre « *Swert Boeck* »[81]. Le cartulaire, rédigé en latin, flamand et français sur parchemin du feuillet I à LXXXVII, puis exclusivement en papier, est composé de 409 feuillets numérotés en chiffres romains, suivis de deux feuillets blancs et d'un feuillet de garde. Ces 409 feuillets sont précédés d'un feuillet de garde, d'un feuillet de table non numéroté, de 61 feuillets de table numérotés jusqu'au 46 en chiffres romains anciens à l'encre ou modernes au crayon, puis de 9 feuillets blancs. Il s'agit en fait de deux tables distinctes. La première, par matière, indique les registres dont proviennent les actes copiés[82], une seconde, après le folio 46, reprend les actes dans l'ordre du cartulaire. Cette seconde table indique que le cartulaire a été rédigé en majeure partie en 1535, mais il apparaît clairement que certaines copies d'actes ont été réalisées antérieurement. Les textes rédigés sur parchemin ont

[76] Fol. I r°, IV v°, XXVIII v°, XXXVII r°, XXXVIII v°, XLVI v°, XLIX v°, LI r°, LII v°, LXI r°, LXII r°, LXIII r°, LXVI r°, LXVIII r°, LXXI r°, LXXXVI v°, XCI r°, XCII r°, XCV r°, XCIX r°, CII v°, CVI r°, CVII r°, CXXI r°, CXXIV r°, CXLI r°, CLXXII r°, CCXCVI v°. Ces espaces varient en hauteur de 2 à 14 lignes.

[77] A.V.B., *A.H.*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.

[78] *Ibidem*, registre 1211, 97 v°.

[79] *Ibidem*, registre 1290, 2 v°.

[80] *Ibidem*, cartulaire XI, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 59 ; WAUTERS, A., *Inventaire des cartulaires ... op. cit.*, t. I, fasc. 1, pp. 91-93.

[81] On retrouve aussi sur le dos l'inscription « *Het swert boeck* ».

[82] Folios de table numérotés 1 à 44, les folios 44 v° à 46 v° sont restés blancs.

probablement été rédigés en partie au XV^e^ siècle[83], ceux sur papier, au XVI^e^ siècle. Etrangement, ni A. Wauters, ni Ch. Pergameni ne mentionnent que ce registre contient des actes rédigés au XV^e^ siècle et se contentent de mentionner la date de 1535. Les folios I r°, XIX r°, XCVII r°, CXXIIIJ r° portent des initiales à l'encre ornées d'un grotesque, les folios V v°, CXXIII r°, CCXXX r° des initiales ornées d'un animal, les folios XCVIII v° et CXXX r° des lettrines décorées de motifs géométriques. Le texte est établi sur une colonne, des espaces ont été laissés libres pour la réalisation d'initiales, des lettres d'attentes sont encore visibles dans ces espaces laissés vierges. De même, si des pieds-de-mouche sont présents en certains endroits du texte, des espaces sont restés vierges pour leur réalisation. On distingue sur les feuillets la réglure à la mine de plomb ou à l'encre, plusieurs réclames en fin de cahiers[84] et, du folio XLIV au folio XLIX, la numérotation des feuillets dans les cahiers[85]. Enfin, en marge du texte, des annotations d'une écriture du XVI^e^ siècle, renvoient aux volumes et folios d'où ont été copiés les textes du cartulaire. Ce cartulaire a été sauvé du bombardement de 1695[86].

Het Roodtstatuetboeck metten Taetsen ab anno 1253 tot 1589[87].

Manuscrit de 350 x 235 mm commencé au XV^e^ siècle et poursuivi au siècle suivant, qui contient les privilèges et ordonnances de la Ville de Bruxelles. Rédigé en latin, français et flamand, sur parchemin, il est relié en cuir brun avec clous de garde, fermoirs et coins en cuivre. Composé de 165 feuillets dotés d'une numérotation double, ancienne et moderne, il est l'œuvre de plusieurs scribes. Le registre est orné de lettrines bleues et rouges et, aux folios 1 r°, 5 r°, 20 v°, 72 v°, de lettres rehaussées d'or et d'une bordure historiée qui encadre le texte. Les lettrines sont rehaussées de décors végétaux et animaux. Ce registre sauvé du bombardement de la Ville en 1695[88] aurait toujours été dans les collections de la Ville. Il y était déjà en 1649[89] et encore en 1777[90]. Il est aujourd'hui exposé à la Maison du Roi.

---

[83] Il s'agit des folios I à XIV v°, XVI r°-XIX r°, XXIV r°-XXVII v°, XXXII r°-XL r°, XLIIIJ r°-LXXIII v° ; les folios XIV v°-XV v°, XIX r°-XXIII v°, XXVIII r°-XXXI v°, XL r°-XLIII v°, LXXIII v°-LXXXVI v° sont d'une écriture postérieure, sans doute du début du XVI^e^ siècle.

[84] Aux folios XII v°, LV v°, LXVII v°.

[85] Les feuillets sont numérotés de 1 à 6.

[86] A.V.B., *A.H.*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.

[87] *Ibidem*, cartulaire XV, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 60-61.

[88] *Ibidem*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.

[89] *Ibidem*, registre 1211, fol. 98 r°.

[90] *Ibidem*, registre 1290, fol. 2 v°.

Het Witcorrectieboeck (1430-1516)[91].

Manuscrit des XV^e^ et XVI^e^ siècles de 230 x 305 mm, rédigé en flamand sur parchemin[92], recouvert de cuir sur ais de bois[93] et contenant des jugements rendus en matière pénale de 1430 à 1448 (fol. 1-134), un ensemble d'ordonnances relatives à l'administration de la Ville de 1430 à 1453 touchant notamment la draperie (fol. 135-271), enfin trois actes de 1552, 1477, 1516 (fol. 272-280). Il contient également la liste des bourgmestres, échevins, receveurs et conseillers de la Ville de Bruxelles en 1430 et pour les années suivantes[94]. Ce cartulaire se compose de 280 feuillets numérotés en chiffres romains jusqu'au folio 271 puis en chiffres arabes[95]. Le texte est disposé sur une seule colonne au nombre variable de lignes. Les feuillets conservent des traces de réglure à l'encre ou à la pointe sèche, des annotations postérieures en marge qui ont été rognées de trop près, une réclame au folio 24 v°, une initiale décorée d'un poisson au folio 114 r°, des initiales non décorées aux folios 180 r° et 265 v°. Des espaces ont été laissés vierges pour des pieds-de-mouche et des lettrines non réalisées[96], des lettres d'attente sont encore visibles en quelques endroits. Ce cartulaire faisait déjà partie des collections de la ville en 1649[97], il a été sauvé du bombardement[98] et se retrouve encore dans les collections en 1777[99]. Il y est resté jusqu'à ce jour.

---

[91] *Ibidem*, cartulaire XVI, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 61.

[92] Les feuillets de garde sont en papier, le manuscrit en parchemin.

[93] Présence d'une étiquette effacée sur le dos.

[94] 1430 (fol. 1 r°), 1431 (fol. 9 r°-v°), 1432 (fol. 21 r°-v°), 1433 (fol. 27 v°), 1434 (fol. 35 r°-v°), 1435 (fol. 42 r°-v°), 1436 (fol. 48 v°-49 r°), 1437 (fol. 56 v°-57 r°), 1438 (fol. 64 r°-v°), 1439 (fol. 73 v°-74 r°), 1440 (fol. 77 v°), 1441 (fol. 83 r°-v°).

[95] Les folios 84 et 85 sont également numérotés en chiffres arabes, les chiffres romains n'étant plus qu'en partie visibles suite à un rognage des feuillets.

[96] Les espaces laissés libres varient en hauteur de 4 à 9 lignes.

[97] A.V.B., *A.H.*, registre 1211, fol. 98 v°.

[98] *Ibidem*, registre 1206, deuxième feuillet de garde.

[99] *Ibidem*, registre 1290, fol. 3 r°.

Boeck van de Goederen, cheynsen en renten der stadt Brussele (1448-1487)[100].

Manuscrit du XV^e^ siècle de 310 x 240 mm, en parchemin réglé à l'encre, recouvert de cuir brun gaufré sur ais de bois[101], avec fermoirs en cuivre. Le registre rédigé en latin, flamand et français comporte une table en tête[102] et est constitué de 187 feuillets numérotés en chiffres romains[103] et deux feuillets non numérotés en tête. On distingue l'intervention de plusieurs mains dans la rédaction du registre dont quelques initiales sont rehaussées de dessins à l'encre.

Boeck daer inne staen brieven raekende de goeden, cheynsen ende renten van der Cantsyde van Bruessel begonst 1 novembris 1451 geeyndicht 19 octobris 1560[104].

Manuscrit des XV^e^ et XVI^e^ siècles, de 295 x 220 mm, rédigé en latin et en flamand sur parchemin, recouvert de cuir brun gaufré sur ais de bois[105]. La reliure a fait l'objet d'une restauration ayant entraîné l'altération du manuscrit dont les têtes et bas de pages ont été rognés de trop près, faisant notamment disparaître une partie de la numérotation ancienne. Ce cartulaire est composé de 169 feuillets numérotés en chiffres romains doublés en quelques endroits d'une numérotation moderne au crayon et de 10 feuillets non numérotés en tête, dont 5 de table[106]. Les folios 137 à 169 r° sont restés blancs, les folios 150, 151, 165 et 166 manquent. Ce registre était déjà dans les collections de la Ville en 1777[107] sans que l'on sache depuis quand il y était.

---

[100] *Ibidem*, cartulaire XXIII. Le premier feuillet (non numéroté) en tête porte comme titre « *Boeck vande goeden, cheynsen ende renten der Stadt Brussele gemaect anno 1448 geeyndicht 16 juny 1487* », sur le dos du registre: « *Boeck der goeden et van der Cantsyde* ». Le contenu du registre est décrit dans PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 62-63.

[101] Même type de reliure que le cartulaire XXIV et que le registre 1447.

[102] « *Dits de tafele vander stad brieven alsoe sy volgen in ordene* ».

[103] Numérotation continue et d'une seule main jusqu'au folio 137, puis intervention d'autres mains. Il est à noter une erreur de numérotation après le folio 168 ayant engendré des corrections effectuées au crayon et au stylo à bille.

[104] A.V.B., *A.H.*, cartulaire XXIV, description du contenu dans PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 64. Titre figurant au folio 1 r°.

[105] Même type de reliure que le cartulaire XXIII et que le registre 1447.

[106] Sur le dernier feuillet non numéroté, on peut lire : « *Dit boeck was gemaect by Heindricke de Coster ende Gielyse van Beysberge cantzydemeesteren vander stad van Bruessel int jair ons heeren dusent vierhondert ende vyftich in welken boeck men vinden sal beschreven ende gecopieert de brieve van alle den goeden pachten, cheinsen ende renten toebehoerende der voirs. Cantzyden* ».

[107] A.V.B., *A.H.*, registre 1290, feuillet 3 v°.

Recueil de 96 chartes et privilèges (1229-1379)[108].

Manuscrit datant probablement de la fin du XIV^e^ siècle, de 270 x 165 mm[109], en parchemin. Il est pourvu d'une couverture en cuir et en chêne apparent munie de deux fermoirs en cuivre et cuir. Le manuscrit était partiellement détérioré côté reliure en bas, mais a été restauré[110], une partie du texte est cependant perdue. La reliure a également été restaurée[111]. Le cartulaire compte 100 feuillets munis d'une numérotation moderne au crayon de 1 à 97, erronée[112], d'une numérotation au stylo à bille qui rectifie celle au crayon sur les derniers feuillets et d'une numérotation ancienne en chiffres romains placés en haut au centre du feuillet. Le texte, rédigé en flamand, est réparti sur deux colonnes comptant chacune 50 lignes. Il est orné d'initiales de couleurs (rouges et/ou noires) et de majuscules rehaussées d'encre rouge, d'un grotesque au folio 23 r° et d'un petit décor floral au folio 24 r°. On remarque aussi sur les feuillets des traces de piqûres et de réglure à l'encre. Si des pieds-de-mouche ont été réalisés en certains endroits, il subsiste de nombreux espaces vierges là où ceux-ci n'ont pas été réalisés. En plusieurs endroits les lettres initiales ou les majuscules manquent. Au folio 3 r° et v°, elles sont dessinées à la mine de plomb mais ne sont pas réalisées. Les lettres d'attente sont encore parfois visibles mais il est de nombreuses parties de texte où seul demeure un espace laissé vierge pour leur réalisation. En fin de cahiers apparaissent des réclames encadrées[113]. Mina Martens distingue deux mains dans ce cartulaire[114] qui ne dispose pas de table mais où les actes ont été numérotés au crayon. Elle a par ailleurs mentionné les actes qui figuraient dans ce cartulaire dans un article où elle indique également les références aux actes publiés[115]. Ce cartulaire a été acheté en 1926[116].

---

[108] *Ibidem*, cartulaire XXVII, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 64. A propos de ce manuscrit, voir également MARTENS M., *Le cartulaire face aux originaux… op. cit.*, pp. 16-28 et 60-61.

[109] Les feuillets sont cependant irréguliers.

[110] Certains feuillets ont été renforcés là où le parchemin avait disparu, d'autres ont été laminés (fol. 95, 96, 97).

[111] Restauration par G. Dubois d'Enghien en 1969 si l'on suit la note manuscrite inscrite dans le registre, 1975 si l'on suit le commentaire de MARTENS M., *Le cartulaire face aux originaux ... op. cit.*, p. 60.

[112] On compte deux folios 38, un feuillet non numéroté entre les folios 51 et 52 et un feuillet non numéroté entre les folios 69 et 70.

[113] Fol. 24 v°, 31 v°, 39 v°, 47 v°, 54 v°, 62 v°, 69 v°, 77 v°, 85 v°, 93 v°.

[114] MARTENS M., *Le cartulaire face aux originaux ... op. cit.*, p. 60.

[115] *Ibidem*, pp. 66-84.

[116] *Ibidem*, pp. 60-61.

Cartulaire de la Fabrique d'église et de la Table des Pauvres de Molenbeek-Saint-Jean[117].

Registre de 220 x 155 mm rédigé en flamand sur papier paginé en 2007 de 1 à 213, contenant des copies d'actes des XIV^e^ et XV^e^ siècles relatifs à la fabrique d'église de Molenbeek. Il est composé de 10 cahiers reliés dans une couverture en parchemin munie de deux coutures dorsales et sur laquelle on lit « *N° 127* » en dessous d'un titre devenu illisible. Un premier cahier de 7 feuillets constitue la table du registre[118], suivent cinq cahiers de 12 feuillets, un cahier de 8 feuillets, un de 12, un de 10 (deux feuillets ont été arrachés), un de 10. Les actes sont numérotés de I à LXXIX de la page 15 à la page 182. Les pages 183-194 sont restées blanches et sont suivies de 10 feuillets contenant encore des actes. Certains cahiers sont munis de réclames sur le dernier feuillet les composant. Les actes sont précédés de pieds-de-mouche à l'encre rouge, certaines parties de titres sont également soulignées de rouge. En marge, des annotations servent de repères et il est fait mention des dates au crayon. A la page 215, le colophon « *Dit gescreve te Bruessel negende dage in septembri int jaer ons heeren duysent vier hondert vierenveertich. [s.] Steenberch* » permet de dater le registre et d'identifier le copiste. Ce manuscrit est entré aux A.V.B. en 1963[119].

II. Censiers, rentiers, terriers

Navolghende den chijs van Waelcourt in de parochie 't Anderlecht, toebehoerende der Stad van Brussel[120].

Rentier de la fin du XV^e^ siècle constitué d'un cahier de quatre feuillets non numérotés, en papier, d'un format de 250 x 160 mm avec couverture en parchemin. Ce petit cahier, qui était plié en trois, est fortement endommagé. Une partie du texte, rédigé en flamand d'une seule main mais avec des annotations postérieures, est irrémédiablement perdue.

---

[117] A.V.B., *A.H.*, registre 3813.
[118] Pages 1-11.
[119] Extrait du *Rapport Annuel dressé par le Service des Archives*, 1963, pp. 6-7, qui ne précise pas s'il s'agit d'un don ou d'un achat.
[120] A.V.B., *A.H.*, registre 1587A, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 88.

Terrier de Meysse, Wolverthem, Bossche, Rode, Strombke, etc.[121].

Manuscrit du XV^e^ siècle poursuivi au siècle suivant, de 300 x 215 mm en papier recouvert de parchemin souple fermant à l'aide de deux lacets de cuir. Ce cahier composé de 16 feuillets numérotés au crayon bleu et rédigé en flamand, par plusieurs mains, était originellement plié en deux. Plusieurs feuillets sont dès lors endommagés au niveau de la pliure et les feuillets 5 et 8 sont déchirés. Des traces d'écriture à l'arrière de la couverture sont devenues illisibles.

Livre de cens et rentes perçus à Milleghem, Ranst et Bouchoute[122].

Ce registre de 290 x 210 mm, dont la couverture porte au crayon la mention « *Roose. Baronnie de Bouchout* » contient une description, en flamand, de la seigneurie de Millegem. Il est composé de deux cahiers recouverts de parchemin formant enveloppe autour des 26 feuillets numérotés. Les folios I et XIV, soit le premier et le dernier feuillet du premier cahier, sont en parchemin, les autres sont en papier. Les folios XIX à XXVI sont restés en blanc tout comme les folios I, II, VI et XI, et l'on distingue, dans le premier cahier, des traces de réglure à l'encre. Ch. Pergameni date ce registre de la fin du XV^e^ siècle, P. Gorissen et A. E. Meeussen, qui le considèrent comme d'une seule main, le datent du XVI^e^ siècle[123]. Plusieurs dates sont repérables dans le texte, dont celle du 3 octobre 1441 au folio 12 r°, celles de 1465 et 1507 au folio 17 v° et celle de 1500 au folio 18 v°. Ceci ferait plutôt pencher pour une rédaction du registre au début du XVI^e^ siècle. Peut-on cependant affirmer, comme le font P. Gorissen et A. E. Meeussen que ce registre est l'œuvre d'une seule main ? Il y a là matière à étude. Le premier cahier pourrait dater de la fin du XV^e^ siècle et le second du XVI^e^ siècle[124].

Ce registre contient *in fine* un fragment de « *Karel et Elegast* » découvert en 1955 par P. Gorissen[125]. Il s'agit d'un fragment de parchemin de 175 x 152 mm servant d'onglet au registre. La première lettre de chaque vers est

[121] *Ibidem*, registre 1618, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques … op. cit.*, p. 93.
[122] *Ibidem*, registre 1645, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques … op. cit.*, pp. 96-97.
[123] GORISSEN P., MEEUSSEN A. E., *Fragment van Karel ende Elegast : vv. 68-99, 101-132, 408-442, 444-476*, dans *Verslagen en Mededelingen der Koninklijke Vlaamse Academie voor taal- en letterkunde*, 1956, p. 213.
[124] Les différents filigranes que l'on distingue dans le papier pourraient également fournir quelques éléments de datation.
[125] GORISSEN P., MEEUSSEN A.E., *Fragment van Karel ende Elegast … op. cit.,* pp. 213-223.

légèrement en retrait et rehaussée de rouge et deux majuscules (une lettre D et une lettre M) sont en rouge. Le folio 1 r° comporte 32 vers, le verso 33 dont le premier est coupé et le dernier est effacé ; le folio 2 comporte 33 vers sur chaque face dont le premier est coupé. Ce fragment de la fin du XIV^{e} ou du XV^{e} siècle[126] est l'un des six fragments connus à ce jour de l'histoire de Karel et Elegast[127].

Livre des biens appartenant à l'église Saint-Jacques sur Coudenberg[128].

Rentier rédigé en latin en 1403[129] sur parchemin, de 277 x 185 mm, recouvert de parchemin formant une enveloppe fermée par un bouton en cuir résultant d'une restauration. Le registre comporte 44 feuillets numérotés de 1 à 44, les premier et dernier feuillets, en blanc, ne sont pas numérotés, les folios 38 et 39 sont manquants. Le plat antérieur du volume porte comme inscription « *Kerche. 1286* » et le plat postérieur, d'une écriture probablement du XV^{e} siècle, « *Eenen ouden Cheinsboeck* ». Plusieurs mains se succèdent et plusieurs parties de texte et annotations ont été effacées. Des traces de piqûres subsistent sur les feuillets et le folio 7 v° présente un petit décor floral. Ce manuscrit, produit par la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, a été donné aux A.V.B. en 1897 par M. Van Becelaere, bourgmestre de Boitsfort.

---

[126] *Ibidem*, pp. 214-215 et http://www.dbnl.org/tekst/desc001midd01/desc001midd01_009.htm (24 mai 2007) mise en ligne de DESCHAMPS J., *Middelnederlandse handschriften uit Europese en Amerikaanse bibliotheken*, Leiden, 1970, pp. 19-21.

[127] Ces six fragments sont mentionnés sur la page http://nl.wikipedia.org/wiki/Karel_ende_Elegast#Referenties (21 mai 2007).

[128] A.V.B., *A.H.*, registre 2909, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 100. « *Ista est terra arabilis spectans ad fabricam ecclesie beati Jacobi frigidimontis in Bruxellis et hospitale Sancti Jacobi ultra mare quae fuit mensurata per me Leoneum prepositum beati Jacobi praedicti et fratrem Henricum fratrem dicti hospitalis, anno domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto in vigilia exaltationis Sancte Crucis et omnes colentes eam tenent eam hereditarie et nos debemus eis dimidietatem seminum et in comutationibus dicte terre debent nobis stare juri ad jus et indicium de Ucla* » (fol. 1 r°).

[129] Ch. Pergameni se fonde sur le texte du folio 4 v° pour attribuer cette date : *« Sequitur inquisitio de terris spectantibus ad fabricam ecclesie Sancti Jacobi frigidimontis Bruxellis et hospitale Sancti Johannis ultra mare facta tempore domini Gerardi prepositi dicte ecclesie per Henrikum Spekart canonicum ibidem et per Egidium carnificis receptorem dicti hospitalis anno millesimo CCCC^{mo} III° et omnes colentes eam ut dictum fuit in a(nteriori) inquisitione* ».

III. Eedtboeken, administration, offices et emplois

Oudt Eedt Boeck van diversche officieren van de lande ende deser stadt Brussele[130].

Manuscrit de 275 x 205 mm rédigé en flamand entre 1471 et 1477, sur parchemin. La reliure, ancienne, est composée de deux ais de bois recouverts de veau orné d'impression. Le manuscrit contient des lettrines rouges et bleues, les majuscules du texte étant soulignées de jaune, les titres des paragraphes de rouge. Le texte, sans doute rédigé par une seule main, s'étend sur 88 feuillets précédés de 4 feuillets de tables. Ce registre, aujourd'hui exposé à la Maison du Roi était déjà dans les collection de la Ville en 1777[131].

IV. Coutumes, turbes, formulaires, « livres de droit »

Ammanagie van Brussel. 1430 M. S.[132]

Manuscrit rédigé en flamand, de 215 x 160 mm commencé au XV^e^ siècle (plusieurs mains se succèdent) et comportant 89 feuillets en papier numérotés de 1 à 82 en chiffres arabes[133]. La couverture est cartonnée, le dos est en parchemin. Le registre contient sur les plats intérieurs l'ex-libris de l'imprimeur Jean-Baptiste Verdussen d'Anvers[134]. Le registre, qui était dans les collections de la Ville en 1777[135], a été acheté par la Ville de Bruxelles lors de la vente des livres de Verdussen en juillet 1776.

---

[130] A.V.B., *A.H.*, registre 3402, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 105-106. Voir aussi WAUTERS A., *Les serments prêtés aux villes principales du Brabant par les ducs lors de leur inauguration*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4^e^ série, t. XIV, 1887, pp. 82-98.

[131] *Ibidem*, registre 1290, fol. 5 r°.

[132] *Ibidem*, registre 2952, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 121-122. Titre figurant sur le dos. Au folio 1 r°, on lit : « *De Landcharten van der Ammanien van Brussel* ».

[133] Le texte est précédé de trois feuillets blancs et d'une table non foliotée et est suivi de trois feuillets blancs. On distingue sur certains feuillets des traces de numérotation ancienne en chiffres romains.

[134] Celui-ci représente une cigogne dans son nid à laquelle son mâle apporte un serpent et la devise « *PIETAS HOMINI TUTISSIMA VIRTUS* ».

[135] A.V.B., *A.H.*, registre 1290, fol. 5 r°.

Dit es den lantchairte in den Ammanie van Bruesel[136].

Manuscrit du XV^e^ siècle rédigé en flamand et d'un format de 205 x 145 mm. Ce registre est composé de neuf cahiers en papier pour un total de 140 feuillets pourvus d'une numérotation en chiffres arabes moderne[137]. Seul le dernier cahier ne contient pas de réclame. Cependant, manifestement, le registre n'est pas complet puisqu'il se termine au milieu d'une phrase. La couverture en parchemin porte sur le plat postérieur « *Dits den lantchaerte ammenien van Brusle 1497. Am.* ». Plusieurs mains se succèdent.

V. Eglises, couvents, hôpitaux, institutions de bienfaisance, épithaphiers, obituaires

Rekeningen gedaen bij diversche regeerders van den goidshuyse gefundeert bij wijlen Jan Van Aa[138].

Série de comptes de 1482 à la Saint-Jean 1530 rédigés en flamand, sur papier de 310 x 225 mm et non foliotés. Ces différents comptes ont été reliés à l'aide d'une couverture en parchemin renforcée de carton. Le plat arrière manque, l'ensemble des comptes est endommagé et fragilisé par l'humidité, les deux derniers cahiers sont détachés. Plusieurs mains se succèdent dans la rédaction des comptes.

Liber authenticus sacratissimae utriusque sexus Christi fidelium Confraternitatis Septem Dolorum Beatae Mariae Virginis Nuncupatae[139].

Manuscrit de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, commencé à la fin du XV^e^ siècle et poursuivi jusqu'en 1785. Ce registre, acquis par la Ville de Bruxelles en 1907, se compose de trois parties dont la première (fol. 6 à 48) constitue un recueil de textes relatifs à la confrérie (règlements, ordonnances, …), la seconde (fol. 48 à 159) l'armorial des membres de la confrérie[140] et la troisième la liste des confrères depuis 1498 (fol. 160 à 351). Le registre de 195 x 270 mm compte 369 feuillets

[136] *Ibidem*, registre 3465, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 122.
[137] Cahiers de 16, ,16, 10, 14, 16, 16, 20, 16, 16 feuillets.
[138] A.V.B., *A.H.*, registre 1378, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 197.
[139] *Ibidem*, registre 3413, voir PERGAMENI Ch. *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 207.
[140] Quelques armoiries se trouvent insérées dans les folios précédents.

numérotés de 1 à 360[141]. Il est rédigé en latin, français et néerlandais sur vélin et sur papier et est couvert de cuir sur ais de carton. La reliure a fait l'objet d'une restauration au cours de laquelle les feuillets ont été rognés de trop près et leur ordonnancement général modifié[142]. On trouve une table en tête reprenant les noms des confrères dont les armoiries figurent dans le manuscrit[143]. En tête, un premier feuillet contenant des vers du *Cantique des Cantiques* et une représentation imagée suivie de l'emblème de la chambre de Rhétorique la « Fleur de Lys » suivie des sept articles de la constitution de la confrérie et d'une représentation de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Quelques vignettes sur parchemin, papier ou tissus ornent également le registre[144].

Office des morts avec musique notée[145].

Manuscrit du XV^e^ siècle avec portées musicales de 250 x 195 mm, en latin. Il s'agit d'un registre composé de deux parties distinctes émanant sans doute du même producteur (le chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles[146]). La première partie rédigée sur papier comporte 10 feuillets non numérotés. La seconde partie, rédigée sur parchemin, compte 58 feuillets. Le premier n'est pas numéroté. Les feuillets suivants ont fait l'objet de deux numérotations distinctes. Une première numérotation ne prend pas en compte le feuillet de titre et numérote les faces recto-verso de 1 à 33 (17 feuillets). La seconde numérotation prend en compte le feuillet de titre et commence au feuillet 19[147] pour se poursuivre jusqu'au feuillet 57.

---

[141] Ch. Pergameni mentionne 299 feuillets dont 105 en vélin et 194 en papier, plus quelques feuillets en blanc (fol. 325-359). Plusieurs feuillets ne sont pas numérotés et le folio 224 manque, il a été découpé.

[142] Ainsi par exemple, quatre feuillets ont été ajoutés entre les folios 8 et 9, le folio 43 se trouve entre le 47 et le 48, le folio 67 se trouve entre le 52 et le 53, etc.

[143] Il n'a pas été possible de vérifier si tous les possesseurs d'armoiries représentées dans le registre étaient mentionnés dans cette table. Un relevé exhaustif des armoiries serait donc nécessaire, de même qu'une analyse complète du volume.

[144] Fol. 271 r° sainte Marie et l'Enfant Jésus, fol. 286 v° saint Bernard, fol. 296 r° sainte Elisabeth, fol. 300 r° sainte Claire, fol. 305 r° saint Pierre, fol. 333 r° sainte Claire ; fol. 341 r° la mère Françoise Taffin, fondatrice des Capucines de Bruxelles.

[145] A.V.B., *A.H.*, registre 2941, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 213.

[146] Sur le contre-plat antérieur, on lit : « *Liber vicariorum divae Gudilae* » ; plus loin sur le second feuillet de parchemin : « *In usum dive gudile Bruxellensis* ».

[147] Qui correspondrait à la page 35 de la première numérotation.

La première partie est rédigée exclusivement à l'encre noire, certaines lettres étant décorées de grotesques[148] et le folio 5 v° présentant deux manicules. Dans la seconde partie, des rubriques et deux lettrines filigranées[149] ornent le texte. Les lettres majuscules sont tracées à l'encre bleue, à l'encre rouge ou à l'encre noire, ces dernières étant alors rehaussées de jaune. Les feuillets portent des traces de réglure à la mine de plomb et à l'encre, et comportent 18 lignes par pages ou 6 portées musicales et 6 lignes de texte sous les portées. Une manicule attire l'attention aux folios 20 v° et 21 r°. Au folio 34 r°, on aperçoit le nom « Francart » inscrit dans un « E » majuscule à l'encre bleue. Le manuscrit est recouvert de parchemin sur ais de carton. Du parchemin de réemploi a été utilisé comme renfort de la reliure. Ce registre a été acquis par la Ville en 1887[150].

Sermons de maître Jordaens[151].

Manuscrit de la fin du XV^e^ ou du début du XVI^e^ siècle dont le titre apparaît au feuillet 3 : « *Dit sijn meester Jordaens sermonen in dietsche* ». Il provient du couvent de *Sint-Luciëndal* à Saint-Trond[152]. Ce registre de 210 x 150 mm compte 188 feuillets en papier, foliotés au stylo à bille rouge et rédigés en flamand. Le texte est rangé sur deux colonnes, les lettres initiales sont tracées à l'encre rouge, les lettres majuscules sont rehaussées de rouge et les mentions des fêtes pour lesquelles ont été rédigés les sermons sont également inscrites en rouge en tête de ceux-ci. Enfin, des pieds-de-mouche indiquent des séparations dans le texte. Des traces de piqûres et de réglure à la mine de plomb sont visibles sur les feuillets. La reliure primitive a disparu. Le dos du volume a été renforcé par du cuir et du papier de réemploi

[148] Notamment les lettres « Q ».

[149] Pages 1 r°, 41 v°.

[150] *Rapport annuel du Service des Archives* de 1887, p. 2, qui ne fournit pas de renseignement sur sa provenance.

[151] A.V.B., *A.H.*, registre 2914, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 214 ; DES MAREZ G., *Les sermons de maître Jordaens*, dans *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1908, pp. 206-212. Voir aussi : LIEVENS R., *Jordanus van Quedlinburg in de Nederlanden. Een onderzoek van de handschriften,* Gent, 1958, pp. 200-205 (*Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde,* Reeks VI, nr. 82) et *De Sint-Truidense kloosters tot aan hun opheffing op het einde van de 18de eeuw*, Tentoonstellingscatalogus, Sint-Truiden, 1963, pp. 44-45.

[152] « *Desen boeck hoert tot den closter van Sinte Luciendale buten die stat van Sint Truden. Suster Berbel Goetens, ende haer begeren soude wel syn dat desen boeck nae haer doot quame der liberien van den cloester. Item her Jan Boenaerts heeften gescreven, socius int selve cloester* » (fol. 1 r°). A propos du monastère de Sinte-Luciëndal, voir par exemple *De Sint-Truidense kloosters ... op. cit.*, pp. 21-22.

avant d'être enveloppé de parchemin. Le volume semble être l'œuvre d'une seule main à l'exception des folios 182 v°-184 r°. Ce registre, acquis en 1886, probablement en même temps que celui qui suit[153], est incomplet, les derniers feuillets manquent.

Lettres spirituelles – couvent de Diepenveen[154].

Ce manuscrit du XV^e^ siècle, rédigé en flamand, sur papier, de 200 x 140 mm et comptant 282 feuillets a été décrit par G. Des Marez[155]. Il renferme des sermons de Thierry de Munster, des extraits des écrits de Jean de Ruysbroeck ainsi que des lettres et épîtres spirituelles. Les folios 1 à 4 ont été laissés en blanc, de même que les folios 47 à 52. Le folio 5 porte l'intitulé suivant : « *Hier volghen merckelijcke leeringhen, die seer wel dienen tot eenen gheestelijcken leven in der heiligher religien* ». Le texte comporte des rubriques et des initiales transcrites à l'encre rouge, certaines parties de texte sont soulignées de rouge. Des corrections ont été effectuées en marge par le scribe lui-même ou par une main contemporaine. Le registre a été acquis en 1886[156].

[153] On ne possède pas d'autres informations quant à l'acquisition de ce registre mentionné dans le *Rapport annuel du Service des Archives* de 1886.

[154] Pays-Bas, prov. Overijssel, com. Deventer. A.V.B., *A.H.*, registre 2915, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 214. Ce registre est exposé à la Maison du Roi.

[155] DES MAREZ G., *Lettres spirituelles intéressant le couvent de Diepenveen*, dans *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1907, pp. 439-445.

[156] Mention figurant dans le *Rapport annuel* de 1886 qui ne précise pas la provenance de ce registre. Celui-ci a sans doute été acquis en même temps que le registre 2914 mentionné plus haut.

Obituaire du couvent Ter Ziekenlieden à Obbrussel[157].

Manuscrit du XV^e^ siècle d'un format de 230 x 160 mm composé de 45 feuillets en papier, rédigé en flamand avec quelques notes latines, relié en cuir brun sur ais de carton décoré de filets d'or sur les plats[158]. Le registre se compose de deux parties. La première (fol. 2 r°-8 v°), intitulée « *Renten toehoerende ende pietantien inden Godhuyse ter zieken lieden tobbruessel* »[159], énumère les rentes et revenus de l'hospice au XV^e^ siècle. Ces informations ont été complétées par plusieurs mains postérieures. La seconde partie (fol. 9 r°-44 v°) constitue l'obituaire proprement dit. Celui-ci aurait été rédigé en 1460[160], plusieurs obits datent cependant du XVI^e^ siècle et certains sont accompagnés de leur millésime. La numérotation des jours et les lettres « Kl » (*kalendae*) en tête de chaque mois sont rédigées en rouge de même que la mention des saints de premier rang et que les fêtes religieuses majeures. Les noms des mois, placés en haut des pages, sont soulignés de rouge ainsi que le nom de certains saints. Les lettres dominicales suivant la numérotation des jours sont, quant à elles, écrites à l'encre brune, comme le reste de l'obituaire.

[157] A.V.B., *A.H.*, registre 1377, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 215-217 qui détaille notamment les principaux obits et PERGAMENI Ch., *Un obituaire bruxellois du XV^e^ siècle*, dans *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1908, pp. 256-262. Sur le verso du troisième folio de garde on lit : « *Opbrussel, ou St Gilles est situé hors de la porte de Halle et forme le faubourg de Bruxelles. Le couvent de la deuxième règle de S. François, auquel appartient cet obituaire, a été fondé en 1343. Ce couvent ayant été renversé pendant les troubles du XV^e^ siècle, les religieuses se sont retirées à Bruxelles près de l'église de S. Géry et se nommèrent depuis les Riches Claires* ». On lit ensuite au folio 1 r° : « *Yames autre quély* » et plus bas, d'une écriture du XVII^e^ siècle : « *Desen bouck te bewaeren om die Pietantien en andere lasten des Cloesters* ».

[158] Le plat antérieur est détaché et le dos est manquant.

[159] Fol. 2 r°.

[160] Cette mention de la date de rédaction de l'obituaire figure au folio 45 r° : « *Int jaer ons heeren dusent CCCC ende zestich was dit boec gemaect. Doen meestersse ende dienersse Godshuys was zuster Jorine Zoens. Bidt voer den gheenen diet ordoneerde ende screft* ». Au verso du même folio, une note d'une écriture du XVII^e^ siècle indique : « *Hic liber scriptus est anno 1460 tempore domine Jorinae t' Soens. Requiescat in pace. Amen* ».

VI. Arts, lettres, sciences

Monographie astrologique de Jean van Wesele[161].

Ce manuscrit de Jean de Wesele[162] rédigé en latin est consacré à l'apparition d'une comète dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. Il s'agit d'un registre de 295 x 215 mm en papier pourvu d'une couverture cartonnée qui comporte 10 feuillets numérotés de 1 à 10 en chiffres arabes précédés et suivis de trois feuillets de garde. Le registre, probablement rédigé vers 1472 présente au folio 1 v° une planche représentant le trajet de la comète sur la voûte céleste et où sont indiqués les points cardinaux. On remarque des lettrines en rouge, des pieds-de-mouche et des majuscules rehaussées de rouge. Le volume a été acquis en vente publique le 7 décembre 1864 par Alphonse Wauters.

VII. Uccle

Liber scabinorum de Uccle, beginnende de anno 1484 (11 febr.) totten jaere 1499 (23 Augusti)[163].

Il s'agit d'un recueil de copies d'actes passés devant les échevins d'Uccle du 19 septembre 1483 (fol. 2 v°) au 23 août 1499. Manuscrit de 290 x 215 mm de 129 feuillets paginés, en papier, relié en parchemin, rédigé

[161] A.V.B., *A.H.*, registre 1043, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 304. A propos de ce registre, voir ABEL A. et MARTENS M., *Le rôle de Jean de Vésale, médecin de la ville de Bruxelles, dans la propagande de Charles le Téméraire*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. I, fasc. 1, 1956, pp. 41-86, édition du texte et traduction pp. 71-86. Au fol. 1 r°, une main du XVII^e^ siècle a écrit « *Antiquiteyten* » en guise de titre. Ce manuscrit est exposé à la Maison du Roi.

[162] Au fol. 9 v°, on lit, *in fine* : « *Hec sunt princeps invictissime que de clarificatione proprietatum tanti signalis colligere potui ex testimoniis antiquorum. Ad honorem Dei omnipotentis vestrique nominis laudem et gloriam. Per Johannem de Wesalia* ». Sur Jean de Wesele, docteur en médecine, professeur à l'Université de Louvain, puis médecin de la Ville de Bruxelles voir ABEL A. et MARTENS M., *Le rôle de Jean de Vésale ... op. cit.* ; O'MALLEY C.D., *Andreas Vesalius of Brussels, 1514-1564*, Berkeley et Los Angeles, 1964, pp. 22-25 ; BONENFANT-FEYTMANS A.M., *Les ancêtres d'André Vésale. Notes complémentaires d'après les archives de l'Assistance publique de Bruxelles*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. X, fasc. II, 1965, pp. 100-116 ; WAUTERS A., *Quelques mots sur André Vésale, ses ascendants, sa famille et sa demeure à Bruxelles nommée la Maison de Vésale*, dans *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*, Collection in-8°, t. LV, décembre 1896-février 1898.

[163] A.V.B., *A.H.*, registre 2442, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 328.

par plusieurs mains, essentiellement en flamand avec quelques textes en français[164] et des annotations en latin notamment relatives aux dates de Pâques. Ce registre est composé de onze cahiers, de 12 feuillets, numérotés sur le premier feuillet en tête côté pli, et de deux feuillets non numérotés qui enserrent le tout et dont le 1 v° porte « *Anno domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio sunt scabini de Uccle persone sequentes* », mention suivie de la liste des sept échevins pour cette année et d'une seconde liste des échevins en 1500.

Contracten binnen Uccle (1499) beginnende XIIIIc XCIX totten jare XVc XIII-XIIII[165].

Registre de 290 x 201 mm, commençant le 28 septembre 1499 et finissant le 21 février 1514 (n.s.), composé de 125 feuillets non paginés[166] rédigés par plusieurs mains en flamand, sur papier, couverture en parchemin.

Jugements rendus par le banc d'Uccle comme chef de sens du banc d'Erps (1462, 1465, 1474, 1478, et 1482)[167].

Série de six cahiers[168] en papier de 300 x 215 mm, non reliés, rédigés en flamand durant la seconde moitié du XV^{e} siècle. Aucune information sur la date d'acquisition ou la provenance.

Registre aux jugements rendus par la Chambre d'Uccle[169] (7 septembre 1499-28 juin 1513).

Registre de 300 x 220 mm composé de cahiers reliés entre eux par une couverture en parchemin, comportant 270 feuillets non paginés rédigés, par plusieurs mains, essentiellement en flamand[170].

---

[164] Aux folios 4 r° et v°, 5 r°-6r°.

[165] A.V.B., *A.H.*, registre 2441, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 328. Titre figurant sur la couverture. Sur le feuillet de garde, on lit : « *Beginnende int jaer onsse heeren duysent vierhondert negenennegentich* ».

[166] Neuf cahiers de 12 feuillets, (cahiers 2, 3, 5, 6 et 9 et 6 et 5 , 3, 2), six cahiers de 14 feuillets (cahiers 4, 7, 8, 10, 11, 12), un cahier de 22 feuillets (cahier 1).

[167] A.V.B., *A.H.*, registre 2473, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 331. Au moment de la rédaction de cet article, ce registre était en cours de restauration.

[168] Cahiers de 10 feuillets, 7 feuillets, 6 feuillets, 14 feuillets, 10 feuillets, 13 feuillets.

[169] A.V.B., *A.H.*, registre 2474, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 331. Sur la couverture, on lit : « *Uccle. I. Jeste Registre* ».

[170] Quelques extraits en français.

VIII. Régime corporatif

« Dit is dboec van der Gulden van Bruesele dat begonnen was tot Sinte Jansmisse Baptijsten in midden zomer int jaer ons Heeren M. CCCC ende XVI doen deken waeren Jan van Ranshem ende Heinrijch de Hertoghe, ende achten van derselver Gulden Jan Tininch, Dierijc Stuevere, Thomaes Henkenshoet, Jan van Loedsen, Meynaert de Hoendeloese, Olyvier Uselen, Jan van Bolenbeke ende Jan de Lew, duerende tot Sinte Jansmisse toe int jaer XIIIIc ende XVII »[171].

Il s'agit du plus ancien manuscrit conservé de la gilde drapière qui contient des actes de mutation immobilière, la liste des obligations contractées devant la gilde, le rôle judiciaire et les amendes infligées, les droits perçus sur les draps, les dépenses faites et d'autres renseignements relatifs à l'organisation intérieure de la gilde, du 24 juin 1416 au 24 juin 1417, le tout en flamand[172]. Registre de 310 x 235 mm composé de 45 feuillets numérotés composant trois cahiers en papier recouverts de parchemin formant une enveloppe et sur lequel subsistent des restes de poils[173]. Trace d'une main du XVI^{e} siècle au folio 13 v°, grande variété des actes ; traces de réglure à l'encre et à la mine de plomb. Ce registre fut produit au sein de la gilde drapière.

Dit es dboeck van der gulden, dair de ordenancien van den lichten gewande innegescreven staen nuwelinge gemaect, ende oic de brueders van der gulden van outs ende van nuws, ten Bogaerden van geloften[174].

Manuscrit du XV^{e} siècle de 295 x 220 mm composé de six cahiers de papier comportant 89 feuillets numérotés, recouvert de parchemin[175]. Le registre rédigé en flamand avec, çà et là, quelques indications marginales

---

[171] A.V.B., *A.H.*, registre 1434, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 338-340, qui contient une analyse détaillée du contenu du registre. Titre figurant en tête du folio 2. Au folio 1, on lit : « *Dit ys dboec anno xiiij ende xvj van der gulden ghemaecht* ».

[172] Peut-être rédigé par Jean Minninck, clerc de la gilde en 1416-1417 (fol. 2).

[173] Sur la couverture, on distingue une mention « n° 5 », et une étiquette portant un « n° 402 »

[174] A.V.B., *A.H.*, registre 1435, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 340-341, qui contient une analyse détaillée du contenu du registre.

[175] La couverture porte une mention « n° 2 » et une étiquette portant un n° 403, de même facture que le registre 1434. Cette étiquette ne me semble pas être celle d'une ancienne numérotation au sein des A.V.B. Il pourrait donc s'agir d'une numérotation d'une autre bibliothèque ou d'un numéro de lot lors d'une vente publique.

latines, a été composé par plusieurs mains[176] et peut être divisé en quatre parties dont la première contient les ordonnances de 1465 (a.s.) à 1469, portées en vue de remédier à la décadence de la draperie ; la seconde, la liste des membres reçus dans la gilde ; la troisième, la remise des peines encourues par les tisserands-drapiers et la quatrième, les autorisations de fabriquer du drap, de le vendre à la halle ou de le fabriquer pour usage personnel.

T boeck mette Rooskens oft verpachtboeck der stadt Brussele, begonst 27 septembris 1447[177].

Manuscrit qui s'étend jusqu'en 1505 et comprend une série d'ordonnances du XV^e^ siècle se rapportant à la vente en détail du drap, la vente des draps importés en ville et l'impression des draps étrangers. Il intéresse aussi l'administration financière de la Ville : affermage des accises sur le vin, la bière, l'hydromel, la laine, le pain, les peaux, le poisson, le hareng, la viande, le vinaigre, les fourrures, les plumes... Le registre, de 310 x 245 mm rédigé en flamand, contient 129 feuillets et est composé de deux parties distinctes reliées en un seul volume. Trois feuillets en papier (non numérotés) ouvrent le volume. La première partie du registre est rédigée sur parchemin (fol. 1 à 20, numérotation moderne), la seconde (fol. 21 à 123) sur papier, les trois derniers feuillets, non utilisés ne sont pas numérotés. Les folios 75 à 82 portent une numérotation ancienne (142 à 149). Cet ensemble constitue un seul cahier provenant peut-être d'un registre différent. L'ensemble des cahiers est relié de parchemin sur ais de carton et deux lacets de cuir provenant d'une restauration récente, remplaçant les anciens disparus, permettent de clore le registre. Plusieurs feuillets ont été restaurés et renforcés. Un rosier dessiné à la plume orne la page de titre intérieure (deuxième feuillet, non numéroté). Plusieurs mains se succèdent dans la rédaction du manuscrit, certains actes portent une signature au bas. Le registre se trouvait déjà dans les collections de la Ville en 1777[178], sans que l'on sache depuis quand il s'y trouve.

---

[176] Au folio 12 v°, on trouve la signature de Pierre Maerscalc qui fut clerc juré et ensuite secrétaire de la Ville en 1462. Il demeura en fonction jusqu'au 3 décembre 1478, date de sa mort.

[177] A.V.B., *A.H.*, registre 2683, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 345. Titre figurant sur la couverture du registre. Sur le dos, une étiquette mentionne « *Het boeck mette Rooskens ab a. 1447* ». Sur la couverture, on distingue également un « n° 44 », trace ancienne de classement.

[178] *Ibidem*, registre 1290, f° 3v°.

Ordonnantien der Ambachten ab anno 1365 tot 1501[179].

Registre de 300 x 220 mm en papier, relié en veau gaufré avec deux fermoirs en cuivre[180], contenant les ordonnances de différents métiers de 1365 à 1501. Il est rédigé en flamand et compte 175 feuillets[181] numérotés en chiffres romains dans le coin supérieur gauche. Les actes sont numérotés de 1 à 170[182] et une table alphabétique des métiers, en fin de volume, renvoie aux folios concernés. On distingue des écritures de diverses mains. Quelques majuscules sont ornées à l'encre. Plusieurs feuillets ont été restaurés.
Ce registre était déjà dans les collections de la Ville en 1777[183] sans que l'on sache depuis quand il y est.
Au folio 170 v°, quelques mots entrecoupés de dessins de petits dés à jouer qui sont peut-être des essais de plume.

Privilegieboeck vanden nieuwen kleermaeckers ambacht binnen Brussele 1365[184].

Manuscrit de la fin du XV^e^ siècle rédigé en flamand et continué jusqu'en 1793. Le volume de 195 x 140 mm en parchemin et papier, relié en veau sur ais en carton, décoré d'une bordure et d'un titre en lettres d'or[185] est en fait un recueil factice regroupant les ordonnances relatives au métier des tailleurs. Celles-ci ne sont pas classées chronologiquement ni dans l'ordre où elles ont été copiées. Le registre a donc probablement été remanié au cours du temps. Une table[186], incomplète, suit trois feuillets de garde en papier, un feuillet en papier collé sur un feuillet de parchemin et un feuillet de parchemin. Le registre contient plusieurs numérotations distinctes.

[179] *Ibidem*, registre 1447, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 353. Titre qui n'apparaît pas dans le registre. On trouve sur le premier feuillet non numéroté, après la page de garde : « *Registre alwaer geregistrert staen diversche ordonnancien raeckende versheyden ambachten* ».
[180] Même type de reliure que les cartulaires XXIII et XXIV.
[181] Un feuillet de garde suivi de deux feuillets non numérotés, puis 170 feuillets numérotés et 2 feuillets de table, non numérotés, un feuillet blanc et un feuillet de garde. Les folios 25, 26, 33v°, 34-37, 169 sont restés blancs.
[182] Numérotation moderne au crayon.
[183] A.V.B., *A.H.*, registre 1290, 3 v°.
[184] *Ibidem*, registre 1467, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... , op. cit.*, p. 361. Titre figurant au folio 1 r°.
[185] « *Privilegie boeck der kleermaekers binnen Brussele 1365* ». Même titre sur le dos suivi de la mention « *Mss* ».
[186] « *Dits de tefle (sic) van desen voorscreven boeck aengaende den nijeuwencleermakers ende oude cleercoopers, oocmede den sitterssen, leerkinderen ende veermakers* » (fol. 3 r°). La table s'étend du folio 3 r° au folio 12 v°.

Ainsi, les feuillets 1 à 23 sont pourvus d'une numérotation moderne au crayon. Les feuillets suivants sont munis d'une numérotation romaine qui commence à III en chiffres romains, à laquelle s'ajoute une numérotation en chiffres arabes correspondant à la numérotation moderne. Sur certains feuillets, on devine une ancienne numérotation en chiffres romains qui correspond à la numérotation moderne mais qui a été rognée lors d'une restauration de la reliure. Entre les folios 181 et 182, six feuillets, dont trois en papier, ne sont pas numérotés ; de même, entre les folios 200 et 201, deux feuillets ne sont pas numérotés. Les folios 204 à 237 ne sont pas numérotés, enfin, 83 feuillets non numérotés en papier suivis de trois feuillets de garde terminent le registre. Le registre comporte 350 feuillets[187] répartis sur 50 cahiers dont les 45 premiers sont numérotés au crayon en bas à gauche du premier feuillet de chacun d'eux. Le quarante-cinquième cahier commence avec le premier des 83 feuillets laissés en blanc en fin de volume. Il est enfin à noter que plusieurs actes portent des signatures en fin. Ce registre a été acquis en 1861 lors de la vente de la bibliothèque de Th. De Jonghe[188].

Registre de la Corporation des gantiers et boursiers de Bruxelles[189].

Manuscrit de 222 x 150 mm, du XV^e^ siècle, pour la première partie (fol. III r° à XLVI v°), des XVI^e^ et XVII^e^ siècles pour la seconde (fol. XLVII r° à LXXXI v°), rédigé en flamand, sur parchemin et contenant des copies de décisions officielles prises par la Ville de Bruxelles, décisions concernant la corporation des gantiers et boursiers. Le registre est relié à l'aide d'une couverture cartonnée recouverte de parchemin. Du parchemin de réemploi a été utilisé comme renfort, et l'on distingue encore la trace de deux lacets de cuir servant à fermer le registre. Le registre comporte un feuillet de garde en papier à l'avant et à l'arrière et compte 80 feuillets de parchemin numérotés en chiffres romains de III à LXXXI[190]. Les feuillets portent des traces de réglure à l'encre ainsi que des traces de piqûres et

[187] PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 361, n'en mentionne que 204. Le registre comporte cependant bien 350 feuillets, précédés et suivis de trois feuillets de garde, répartis comme suit : 2 feuillets non numérotés suivis de 21 feuillets numérotés de 1 à 21, puis 243 feuillets numérotés de III à 203 (6 feuillets non numérotés entre les folios 181 et 182, 2 feuillets non numérotés entre les folios 200 et 201, 34 folios non numérotés après le folio 203), 84 non numérotés restés en blanc en fin de volume.

[188] *Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de feu M.J.B.Th. De Jonghe*, t. II, Bruxelles, 1861, n° 6809.

[189] A.V.B., *A.H.*, registre 3810.

[190] Deux feuillets sont numérotés LX et il manquerait donc deux folios en tête.

comptent 20 lignes par page. Le manuscrit est orné d'une lettrine colorée d'encre bleue et d'encre rouge au folio III, de rubriques, de majuscules rehaussées de rouge, de pieds-de-mouche ainsi que d'une numérotation marginale des paragraphes en rouge. Enfin, la seconde partie du registre contient quelques annotations marginales, dont la transcription des dates et signatures au bas des actes. Ce registre de copies d'actes à usage de la corporation des gantiers et boursiers, conservé probablement en son sein, a été acquis en 2002 par le service des Archives auprès de la Libraire Van Loock, rue Saint-Jean à Bruxelles.

IX. Finances

Rekeninghe Jans van Crikengijs, meester van der cameren van den Rekeninghen van Brabant ende ontfanger van den extraordinarissen partijen geappliceert totter Espargnen[191].

Série de comptes annuels, rédigés en flamand, portant sur la période du 6 mai 1495 au 4 juin 1509 et rendus par Jean Van Crickengys, auditeur, puis conseiller et maître de la chambre des comptes de Brabant, et receveur des deniers de l'épargne. Ensemble de 14 cahiers en papier, non reliés, de 295 x 215 mm. Seuls les cinq premiers cahiers sont antérieurs à 1500[192]. Le nombre de feuillets varie à chaque cahier qui correspond à un compte.

Ordonnantie hoe men oudt ghelt lossen mac. XIIIIcXXXIIII [193].

Il s'agit d'un fragment[194] en papier, de 215 x 155 mm, composé de 11 feuillets, non reliés, numérotés de 2 à 12[195] dont le folio 2 débute ainsi : « *It. Hier volghen diversche valuacie van ghelde nota bene ten nersten* ». Le texte, rédigé en flamand, contient les équivalences de différentes monnaies du XV^{e} siècle[196].

---

[191] A.V.B., *A.H.*, registre 2731, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 419-420. Voir aussi, Archives générales du Royaume, *Chambre des comptes*, n° 25178 qui contient les mêmes comptes.

[192] Il s'agit des comptes du 6 mai 1495 au 30 septembre 1496 ; du 1er octobre 1496 au 30 septembre 1497 ; du 1er octobre 1497 au 30 septembre 1498 ; du 1er octobre 1498 au 30 septembre 1499 ; du 1er octobre 1499 au 30 septembre 1500.

[193] A.V.B., *A.H.*, registre 3078, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, p. 420.

[194] Le folio 1 manque.

[195] Les folios 11 et 12 ne sont pas utilisés.

[196] Ch. Pergameni mentionne la date de 1434, mais n'indique pas les éléments ou les documents qui lui permettent de proposer cette date. Les différentes mains laissent supposer que le document a été complété par après.

Compte mensuel des recettes et dépenses communales d'octobre 1405[197] établi sur un rouleau de 1350 x 295 mm constitué de trois morceaux de parchemins cousus ensemble. Rédigé en flamand par Guillaume Cassart, dit Plaetman, et Gilles 't Swerts, receveurs de la Ville de Bruxelles, il porte essentiellement sur la construction de l'hôtel de ville.

Fragment d'un compte annuel débutant sans doute le 1er décembre 1415[198].

Ce fragment de parchemin de 160 x 220 mm coupé en deux morceaux et constituant le bas de deux feuillets appartenant à un cahier qui pouvait mesurer 320 x 220 mm fut découvert par Guillaume Des Marez en 1907 alors qu'il servait d'onglet au registre n° 789[199]. Il contient des indemnités payées à des magistrats et des fonctionnaires, aux doyens et aux « *huit de la gilde drapière* », aux « *wardeurs* » de draps et aux collecteurs des « *assises de la bière* ».

Fragment de compte, entre 1436-1437 et 1453-1454[200].

Fragment de parchemin de 185 X 240 mm, coupé en deux morceaux, également découvert en 1907 par Guillaume Des Marez, alors qu'il servait d'onglet au registre n° 787[201]. Il contient des indications sur les travaux de fortification de la Ville, la livraison des fournitures (clous, ferraille, plomb, ardoises, etc.) et donne le relevé des cens payés par la Ville.

---

[197] A propos de ce compte, voir surtout BERNARD C., *Le compte mensuel de la Ville de Bruxelles d'octobre 1405, et la construction de l'aile orientale de l'hôtel de ville*, dans C*ahiers Bruxellois*, t. IV, fasc. III-IV, juillet-décembre 1959, pp. 246-294 (édition du texte pp. 276-291) et DICKSTEIN-BERNARD C., *Répertoire chronologique et analytique des comptes complets, fragments et extraits des comptes communaux de Bruxelles, qui subsistent pour la période antérieure à 1570*, dans *Cahiers Bruxellois*, t. XXIX, 1988, pp. 34-35. Voir aussi DES MAREZ G., *L'ancien beffroi de la Ville de Bruxelles*, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. 28, 1907, pp. 463-475 et PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques op cit.*, p. 380.

[198] DICKSTEIN-BERNARD C., *Répertoire chronologique ... op. cit.*, pp. 36-37.

[199] DES MAREZ G., *Deux fragments de comptes communaux de Bruxelles du XVe siècle*, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Mémoires, Rapports, Documents*, t. XXII, 1908, pp. 229-246 (édition pp. 239-242). Sur le registre 789, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 255-256.

[200] DICKSTEIN-BERNARD C., *Répertoire chronologique ... op. cit.*, pp. 44-45.

[201] DES MAREZ G., *Deux fragments de comptes communaux ... op. cit.*, 1908, pp. 242-243 (édition pp. 243-246). Sur le registre 787, voir PERGAMENI Ch., *Les Archives historiques ... op. cit.*, pp. 255-256.

X. Registres paroissiaux

Registre de bans, de fiançailles et de mariage de la paroisse des Saints Michel et Gudule, du 25 mai 1482 au 2 septembre 1497[202].

Registre du XV^e^ siècle, de 225 x 160 mm, en papier composé de 81 feuillets numérotés et muni d'une couverture en parchemin sur ais de cartons. Le registre porte une étiquette au dos : « *Mariage. Paroisse de Ste Gudule 1482 à 1497* ». Il fut rédigé, en latin et en néerlandais, par les desservants de la paroisse et remis aux officiers de l'état civil en 1796[203].

[202] A.V.B., *A.H., Registres paroissiaux*, 123. Voir DICKSTEIN-BERNARD C., *Les registres de baptêmes, « mariages » et « décès », antérieurs à 1796, conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles*, extrait des *Cahiers Bruxellois*, t. VI, fasc. IV, octobre-décembre 1961, pp. 255-307.

[203] Les registres paroissiaux ont été transmis par le service de l'Etat civil au service des Archives de la Ville de Bruxelles en 1921. Ces registres avaient été remis aux officiers de l'Etat civil de la Ville suite à l'arrêté du Directoire du 29 prairial an IV (17 juin 1796) qui déclarait applicables à la Belgique les dispositions françaises relatives à l'état civil. Ce transfert a été effectué dans le courant de l'an IV (1796). Voir DICKSTEIN-BERNARD Cl., *Les registres de baptêmes ... op. cit.,* pp. 255-256.